

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE — UN BUT — UNE FOI

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

INSEPS - DAKAR

**POUR UNE POLITIQUE DU SPORT DE MASSE
DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT :
LE CAS DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
(R. C. A.)**

Présenté

par

André LALI

EN VUE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE
A LA FONCTION D'INSPECTEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Sous la Direction de

Monsieur Avenel ALAIN

Professeur chargé des cours à l'INSEPS

DAKAR

ANNEE ACADEMIQUE

1985-1986

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE — UN BUT — UNE FOI

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

INSEPS - DAKAR

**POUR UNE POLITIQUE DU SPORT DE MASSE
DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT :
LE CAS DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
(R. C. A.)**

Présenté

par

André LALI

EN VUE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE
A LA FONCTION D'INSPECTEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Sous la Direction de
Monsieur Avenel ALAIN
Professeur chargé des cours à l'INSEPS
DAKAR



ANNEE ACADEMIQUE

1985-1986

D E D I C A C E

En souvenirs heureux de ma grand-mère
GBAWI NAM-NENOU, et de ma mère YATENGUE Joséphine, qui
comblent de joie ma Jeunesse ;
Qu'elles trouvent ici le fruit de leur éducation.

Ce modeste travail est dédié à mon épouse
YANGO BERTINE, et à mes enfants :

LALI Koulet Patricia Edwige

LALI Jean-Marie

LALI Bienvenu

DOUNG-ORO LALY YVON SERGES

LALIE-GBAWI Prisca Nadège

LALI-YAGOUNTE Yanick-Jackson

LALI WAN-KOZO Guy Thierry

LALI MAÏMOUNA Jocéline Flore

qui ont bien voulu accepté pendant deux (2) années
durant notre longue séparation.

R E M E R C I E M E N T S

Nous tenons à remercier les personnes fort dévouées qui ont bien voulu malgré leurs multiples et lourdes tâches nous aider tout au long de la confection de ce document.

Nous remercions principalement :

MM. AVENEL ALAIN

RENE CLAUDE

GARANG COULIBALI

Tous chargés des cours à l'INSEPS de Dakar.

Nos remerciements vont également à l'endroit de :

MM. J. CLAUDE RENGBANDJI Directeur général (MJS)

JEAN OMBI Secrétaire Général adjoint (CNOSCA)

Les Présidents et Secrétaires généraux des associations sportives nationales dont les renseignements nous ont permis de cerner l'ensemble des problèmes relatifs à notre sport.

Nous manquerions à notre devoir, si nous ne remercions pas les autorités administratives, le corps professoral et le personnel de l'INSEPS qui n'ont ménagé aucun effort pour mener à bien notre formation d'inspecteur de l'éducation populaire de la Jeunesse et de sport.

A toutes et à tous, nous disons grandement Merci.

S O M M A I R E

	<u>Page</u>
Introduction.....	1
<u>Première Partie</u>	
<u>Chapitre I</u> : Aspect Historique et géographique..	2
S1 : Aspect Historique.....	4
S2 : Aspect Géographique.....	6
<u>Chapitre 2</u> : Concept du sport.....	10
S1 : Essai de définition.....	10
S2 : Les fonctions du sport.....	13
S3 : Concept du sport de masse.....	15
Remarque.....	16
<u>Deuxième Partie</u>	
<u>Chapitre 1</u> : Situation du sport en RCA.....	17
S1 : Période précoloniale (APT).....	17
S2 : Epoque Coloniale.....	18
Remarque.....	20
S3 : Après l'indépendance.....	20
a) politique mise en oeuvre.....	20
b) de 1960 à 1980.....	20
c) de 1981 à nos jours.....	24
S4 : Bilan et évaluation.....	25
a) Formation des cadres.....	25
b) Installations sportives.....	26
c) Palmarès des équipes.....	26
d) Investissement et gestion des équipes sportifs.....	31
Remarque.....	31
<u>Troisième Partie</u>	
<u>Chapitre 1</u> : Propositions et suggestions.....	33
S1 : Nouvelles orientations envisageables : démocratisation du sport.....	34

<u>Chapitre 2</u> : Moyens pédagogiques.....	40
S1 : EPS et animation sportive.....	40
S2 : Terrain.....	46
S3 : Organisation des Compétitions.....	48
<u>Chapitre 3</u> : Moyens STRATEGIQUES.....	53
S1 : Dispositions juridiques.....	54
S2 : Choix budgétaire.....	55
S3 : Politique d'équipement et aménagement des zones d'animation sportive.....	56
S4 : STRUCTURES de formation et d'encadrement.....	57
a) CENTRE NATIONAL d'Education Physique et Sportive (CNEPS) ..	57
b) Rôle du CNOSCA.....	57
c) Rôle du sport civil.....	58
d) Rôle de la Presse.....	59
Conclusion.....	60
Bibliographie.....	63

I N T R O D U C T I O N

Le sport est devenu un phénomène aux dimensions planétaires ; La question de sa place et de son rôle dans la société se pose avec beaucoup d'acuité tant aux pays développés qu'aux jeunes Etats Africains venant d'accéder à l'indépendance. C'est pourquoi son développement est lié à un certain nombre de problèmes dont la solution conditionne l'évolution de nos populations.

Toutefois, et sans pour autant restreindre la finalité du sport (la compétition) l'activité physique et sportive (APS) devrait être présentée dans la société comme un facteur précieux d'équilibre physiologique et psychologique, une école de volonté, une discipline acceptée de solidarité et de loyauté, un excellent moyen d'apprentissage des relations humaines, un instrument de brassage social ; En un mot comme un remarquable moyen d'éducation.

Cette option suppose : "la démocratisation du sport, ou le développement du sport de masse".

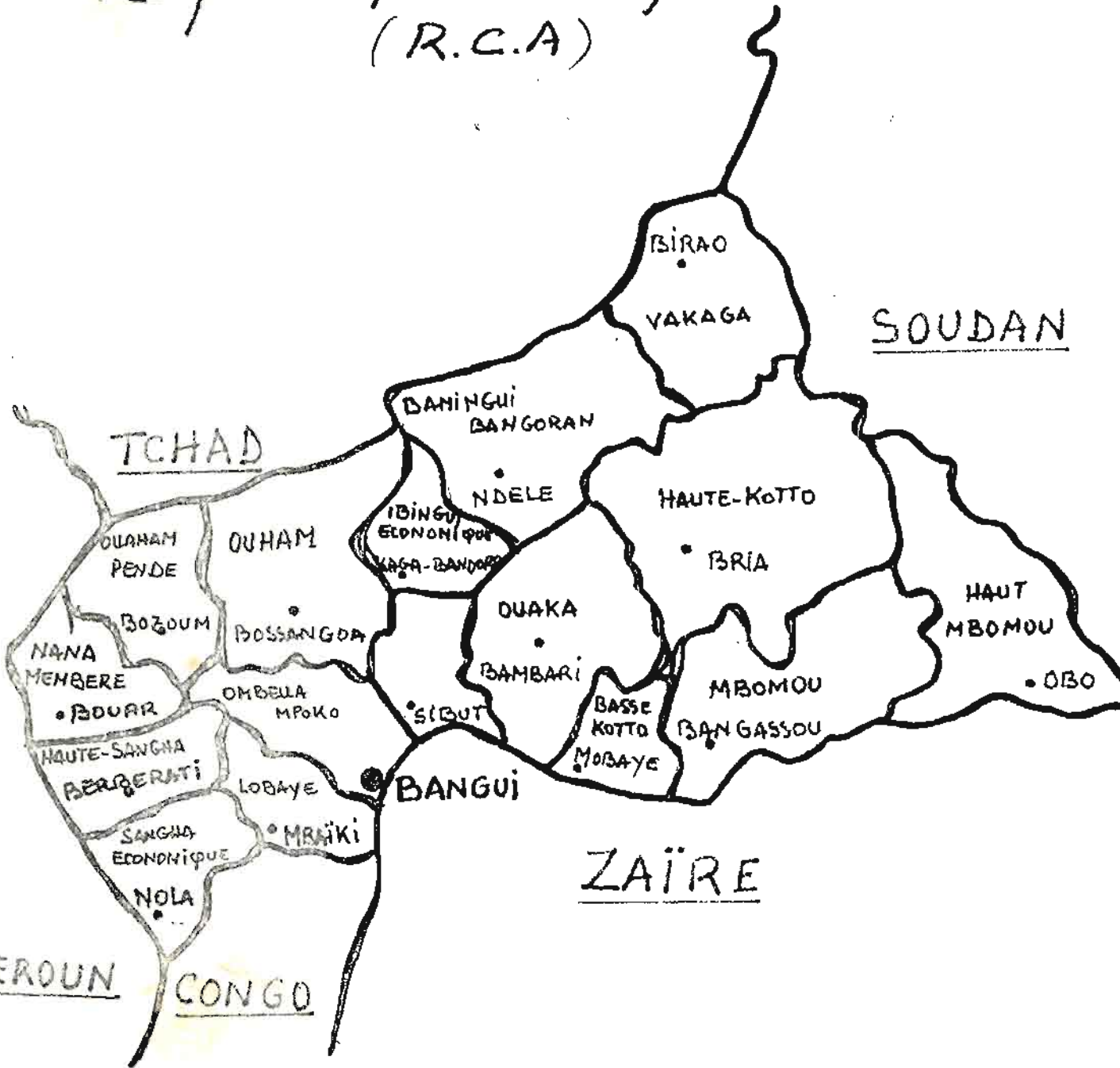
Ce modeste document, sans chercher fondamentalement à résoudre cet épineux problème (développement du sport de masse) aura pour rôle de faire découvrir les problèmes auxquels est confronté le sport Centrafricain ; Certes la sphère de réflexion dans laquelle se situe cette analyse est illimitée dans la mesure où il s'agit à la fois de plusieurs choses : problèmes relatifs à l'éthique sportive, à la prise en considération des aspects primordiaux de la pratique sportive, car le sport ne peut seulement se limiter à son aspect spectaculaire, il pose aussi des problèmes qui gagneraient à trouver une solution grâce à une réflexion soutenue. Des concepts tels que : niveau sportif, amateurisme, voire même les problèmes liés aux jeux olympiques ont des résonances diverses selon le contexte psycho-social ou politique.

En abordant ces aspects du problème nous voulons créer une réflexion dynamique autour du sport de masse en Centrafrique, afin que des regards moins ponctuels se posent sur ce domaine et le scrutent en profondeur.

Carte de l'Afrique.



Republique Centrafricaine (R.C.A)



P R E M I E R E P A R T I E

Chapitre 1 : Aspect Historique et
Géographique de la R.C.A.

SI : Aspect Historique

Nous sommes loin de faire une analyse historique et géographique de ce pays enclavé de par sa situation continentale, mais relever quelques uns des éléments, afin de situer nos lecteurs sur le pays.

A/ Oubangui-chari : De l'ère coloniale à l'indépendance.

Du fait de l'absence de l'écriture qui aura duré jusqu'à la pénétration européenne à partir de 1850, les origines de la RCA (Jadis territoire français de l'Oubangui-chari) demeurent des terres inconnues.

De 1889 à 1894, les explorateurs européens (Français, Anglais, Allemands, Belges) traversent l'Oubangui chari, le Pasteur Anglais GREN-FELL découvrit la partie basse de l'Oubangui en 1884, et le 10 mai 1889 Michel DOLESIE fonda le premier poste français sur l'axe de l'Oubangui déjà remonté par les explorateurs Belges à proximité des rapides dont le nom dans un dialecte du pays a été prêté au poste : BANGUI.

De 1894 à 1900, les frontières de la nouvelle colonie française sont définies après les accords entre l'Allemagne et le roi Léopold de Belgique.

L'année 1910 vit la création de la fédération coloniale de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) dont l'Oubangui chari devait faire partie avec le Tchad, le Gabon et le moyen Congo (actuel Rep. du Congo) ; obéissant à la voix du Général De Gaulle, la France décida d'amorcer la politique des indépendances africaines. Pour l'Oubangui-chari, cette décision du Gouvernement Français fut prise au bon moment, car le pays possédait justement l'homme qu'il fallait mettre à la place qu'il fallait. En effet de par sa belle culture littéraire et sa formation juridique, prêtre Directeur d'âmes et Confi-

dent de toutes les couches sociales, Barthélémy Boganda était tout indiqué pour devenir le porte-parole de ses compatriotes au parlement français où il fut élu, et plusieurs fois réélu à l'unanimité Député de l'Oubangui-chari.

Mais les Français d'outre-mer ne partageaient pas toujours les points de vue de la France métropolitaine dont ils qualifiaient souvent de prématurées, les décisions relatives à l'émancipation africaines ; il fallait donc lutter, et pour ce faire ; Barthélémy Boganda créa le 28 septembre 1949 un parti politique, une arme typiquement africaine, inspirée par les aspirations fondamentales du continent : Le "Mouvement de l'Evolution Sociale de l'Afrique Noire" (MESAN).

A L'assemblée territoriale de l'Oubangui-chari, le MESAN fut d'abord majoritaire, puis finit par occuper la quasi-totalité des sièges. A l'échelon de la fédération Boganda fut élu par ses pairs à l'unanimité Président du Grand Conseil de l'AEF siégeant à Brazzaville capitale de ladite fédération.

A ce titre Boganda devrait accueillir en 1958 au nom des quatre (4) territoires le Général De gaulle de qui, il obtint l'inscription des principes de l'indépendance des quatre (4) territoires dans la nouvelle constitution de la communauté, ceci n'était que des conséquences logiques et inéluctables de la loi cadre qui reconnaissait aux colonies en 1957 le choix de gérer elles-mêmes leurs propres affaires, un pas décisif et irréversible venait d'être marqué ; C'est ainsi que le 1er Décembre 1958 Boganda proclamait la République Centrafricaine sur les cendres de la colonie française de l'Oubangui-Chari, mais déjà le 14 mai 1957 le 1er gouvernement s'était installé à Bangui, ayant tout prévu et tout mis en place judicieusement, le Président Fondateur Barthélémy Boganda mourut en pleine mission le 29 mars 1959 dans une catastrophe aérienne quelques mois avant la proclamation de l'Indépendance du pays le 13 Août 1960.

Les actes subséquents de souveraineté s'en suivent : création de l'armée nationale, institution des ministères de la Défense nationale, de la Justice, des Affaires Etrangères et admission de la RCA comme membre de l'organisation des nations-unies le 21 septembre 1960.

Le 30 Avril 1960, l'Assemblée Nationale désigne David Dacko ministre depuis 1957 comme Président de la République, lequel sera porté à la présidence du parti le 21 juillet 1960.

Après une série de réformes constitutionnelles, la vie nationale semble prendre un départ définitif sur le chemin de la recherche du bonheur et de la prospérité, fondées sur des bases politiques saines. Mais à partir de 1963 à 1965, l'édifice paraît menacer d'effondrement avec le laisser-aller politique et la déconfiture de l'économie nationale. C'est dans cette atmosphère de malaise politique qu'un coup de force se préparait avec le concours de la chine communiste que le 1er janvier 1966 à 3h20, le Colonel Jean Bedel Bokassa chef d'état major de la défense Nationale devient Président de la RCA succédant à David Dacko démissionnaire.

En effet en 1965, la RCA était à un demi-pas de la catastrophe, un grand coup de barre ramena énergiquement le pays dans le droit chemin ; une technique et une politique réelle de développement furent instaurées, envoyant toute la population au front de la guerre pour le développement économique par la mise en valeur des richesses inépuisables de la République Centrafricaine. Malheureusement cette initiative politique n'a pu se maintenir durant la période (1970 à 1979). Il a fallu un autre coup de force pour que le pays puisse retrouver une saine politique économique.

Section II. Aspects Géographiques

A - Position :

La RCA ancienne colonie Française de l'Oubangui-Chari est située au coeur du continent africain où elle

partage ses 4.000 km de frontière avec le Tchad au Nord, le Cameroun à l'Ouest, le Congo et le Zaïre au sud, et le Soudan à l'est.

Le territoire couvre une superficie d'environ 622.000 km², s'étire entre 2°6' et 11°20' de latitude Nord et entre 14°20' et 27°45' de longitude Est, et forme un quadrilatère irrégulier dont la base est présentée par les frontières Sud.

Si un grand fleuve (Oubangui) constitue une grande partie de ses frontières sud, le pays en revanche n'a aucun contact direct avec la mer, car en aval, l'Oubangui devenu fleuve Zaïre est coupé par son cours d'eau par des chutes et rapides avant de se jeter dans l'Océan atlantique, et par ailleurs le port en mer le plus proche, Douala au Cameroun, est situé à environ 1200 km par la route.

B. Relief

Le sol centrafricain est un vaste plateau qui s'incruste dans le vieux socle africain marqué simplement par une succession de plateaux et de cuvettes dans sa partie centrale. Son affaissement tectonique permet ainsi un passage facile entre le bassin du Tchad et celui du Congo.

Une grande dorsale traverse donc le pays d'Ouest en Est, atteignant une attitude de 500 à 800m et se relevant aux extrémités pour former de véritables crêtes : Le Massif de YADE (Mont Gaou : 1420m) à l'ouest près de la frontière Camerounaise, le massif de Fertit (Mont Bongo 1400m au Nord-est).

De part et d'autre de cette dorsale s'étalent la cuvette congolaise (ou bassin du Congo) au sud, représentée en RCA par les cours des fleuves : Oubangui et la Sangha, au Nord le bassin du Tchad qui drainent notamment

les rivières Aouk, Bamingui, et Ouham formant le Chari et la pendé qui est la principale source de logone occidental. Dans ces cuvettes s'étendent de larges espaces de véritables plaines.

C. Climats :

A l'harmonie de la répartition de ses saisons entre une période sèche allant de décembre à mai et une période pluvieuse de Juin à Novembre, le pays présente une diversité de nuance de climats qui permet de préférer ; soit la zone méridionale, particulièrement la région sud ouest avec son humidité liée à la présence de la forêt dense ; soit à la zone de plateaux et des hauteurs avec sa fraîcheur telle que la région de Bouar ; soit la zone quasi-tropicale septentrionale avec la rigueur de son ensoleillement.

D'une manière générale le pays est paralysé dans le courant de l'année par des vents de mousson qui, venant du sud apportent les pluies et l'humidité et par l'harmatan vent alizé nordique porteur de l'air sec du désert.

D. Population et ethnies

La population de la RCA se chiffre en 1973 à environ 3.000.000.000 d'habitants (depuis lors plus de recensement démographique).

Terre d'accueil pour les nombreux peuples qui ont, soit élu domicile en tant que terre hospitalière et plus propice à l'activité économique ; soit trouvé refuge pour s'abriter des razzias esclavagistes arabes venus du Nord, ou de la traite organisée par les Européens à partir des côtes.

La RCA regroupe une diversité d'ethnies correspondant à la multitude des peuples venus de tous les horizons du monde négro-africain. La répartition actuelle de ces populations est le reflet de cette situation.

Seule la race pygmée (Baminga) est considérée comme étant la souche ethnique autochtone du pays : teint clair, petite taille, accoutrement primitif. Ils ont pour domaine la forêt équatoriale où ils habitent dans des huttes de branchage, et vivent exclusivement de chasse et de cueillette, leur intégration socio-économique est au stade de prestations de services rustiques. Donc à part ces premiers habitants et peut être même de la terre, la répartition ethnographique des populations centrafricaines s'établit comme suit :

- Dans la région du sud Ouest : Les NGBAKA entre Bangui et Mogoumba) les Mondjombo (Mougoumba) les Issongo (MBAïki) et les assimilés notamment Bouaka et Bagandou, les pendé (Bambio). Les Kaka de la vallée de la Kadeï, les MBimou (Nola) dont la plupart sont des peuples Bantou venus du Zaïre.
- Dans l'Ouest : Les Baya suivis des Mandja vers le centre Tous descendus de l'adamaoua (Cameroun) comprenant des ramifications individualisées tels que les Ali et les NGBAKA-Mandjia installés dans la région de Bangui les Bofi à Boda et les GBANOU entre Boali et Yaloké, les Karé des hauts plateaux de Bozoum.
- Dans le centre-Est, les Banda venus de l'Est subdivisés en un grand nombre de clans dont on peut citer quelques uns tels que : Les TOGBO, les Linda, les Yakpa, les Langbassi.
- Dans l'Est : Les zandé originaires de la région des grands lacs de l'Afrique Orientale, et les peuples apparentés comme les NZAKARA les Salango assimilés par les Bandas.
- Au Nord : Les Sara qui sont une population Tchadienne
- L'extrémité Nord-Ouest : Les Boum et les Pana population Camerounaises.

- Dans le Nord au contact des Sara, et dans le Nord Est populations islamiques appelées Haoussa dont les plus récemment installés sont les Foulbé et MBororo types arabes spécialisés dans l'élevage.

- En bordure du fleuve Oubangui, le rameau oubanguien composé des GBANZIRI et BOURAKA, SANGO et YAKOMA.

- A Bangui la capitale - ville comportant environ 5 à 600.000 mille âmes issues des différentes populations.

Outre le Français, le "SANGO" langue nationale est parlée sur toute l'étendue du territoire voire même au-delà des frontières centrafricaines.

Chapitre II : Approche du concept de sport.

L'augmentation du temps consacré aux loisirs, et le phénomène de démocratisation ont fait du sport une activité qui occupe une place de choix dans la vie sociale moderne; Phénomène universel, il fait désormais partie d'une multitude de sollicitations très diverses, tant dans leur origine que dans leur but. Il est convenu que le sport est un miroir exact ou déformant de nos sociétés ; à telles sociétés, à telle classe sociale correspond tel sport, telle idéologie sportive. En tout état de cause le sport ne saurait être un spectacle facile, ni l'exacerbation des tensions individuelles, il devrait être libéré de la querelle abstraite de définition et d'option : "le sport c'est ceci.....c'est cela !! Mais qu'est-ce que le sport?"

SI : Essai de définition

Définir le sport n'est pas chose aisée de nos jours, tellement la notion a évolué ; de plus en plus, de nouvelles considérations font que d'autres objectifs, que ceux reconnus à l'origine s'imposent et élargissent le sens ; Essayer également de donner une définition qui satisfasse tout le monde n'est pas facile.

Pour ce faire nous releverons à travers les définitions de certains auteurs qui se sont intéressés au sport et essayerons de mettre en exergue la conception que chacun d'eux a assigné au sport car les spécialistes sont loin d'être unanimes, même les plus connus se contredisent.

Terme sport en vieux Français "desport"⁽¹⁾ signifiait amusement, plaisanterie d'où l'expression "prendre en desport, prendre en amusement" mais aujourd'hui le terme est bien différent, actuellement le sport pour un profane peut n'évoquer que des foules, des spectacles à la télévision, au stade etc...pourtant ce phénomène social signifie mieux et plus, un nombre d'étude techniques, médicales, sociologiques lui a été consacré.

Le Grand Larousse encyclopédique le définit comme un ensemble des exercices physiques se présentant sous forme de jeux individuels ou collectifs donnant généralement lieu à compétition, pratiqué en observant certaines règles et sans but immédiat, autrement dit : le sport-jeu, sport-éducation, sport-profession, sport-compétition, sport-loisir: cette définition met l'accent sur la compétition, le respect des règles, la profession et les loisirs.

Selon G. HEBERT⁽²⁾, est considéré comme le sport : "tout genre d'activité ou exercice physiques ayant pour but la réalisation d'une performance et dont l'exécution repose sur l'idée de lutte entre un élément défini : (une durée, une distance, un animal, un adversaire et par extension contre soi-même)". Hebert a introduit au concept la notion de performance par la pratique de sport et, est arrivé à celle de dépassement.

Pierre De Coubertin⁽³⁾ lui pense que le sport est le "culte volontaire et habituel de l'exercice musculaire intensif appuyé sur le désir du progrès et pouvant aller jusqu'au risque". Bon nombre de personnes restent quelque

(1) Duriac-Malenfant Economie du sport en France page : 1

(2) Que sais-je Education physique sportive PUF

(3) Que sais-je Histoire de sport PUF.

peu perplexes devant cette définition, non pas à cause des éléments déjà énoncés tels que : culte volontaire, désir de progrès de lutte mais surtout en ce qui concerne "l'exercice musculaire intensif", et se posent la question sur certaines disciplines sportives qui ne demandent pas d'effort physique intense (tir à l'arc, petanque etc...). Enfin de compte si nous considérons l'ensemble de la définition, le boxeur fait quelquefois de sport malgré lui, sinon pour gagner sa vie; Mais que dirons nous de l'athlète qui n'a pas l'habitude de fournir d'effort musculaire intensif ? n'est-il cependant pas sportif ? Voilà autant de points de vue qui planent autour du concept. Malgré cela, et selon la pensée du rénovateur des Jeux olympiques, beaucoup s'accordent de donner cette définition au sport.

L'une des difficultés pour définir le sport vient du fait que la notion sport qui correspondait à une spécificité précise, est considérée comme une notion réversible. Aujourd'hui est la question de savoir si le sport est-il jeu ? ou métier ? Il serait souhaitable de faire la part des intentions profondes qui animent les individus.

- tendance à gagner de l'argent
- tendance au Jeu (distraction, délassement, équilibre physique, moral) qui malheureusement est absorbé par le premier.

Le concept sport vu par GUILLEMAIN⁽¹⁾ pourrait constituer le point de départ d'une définition satisfaisante : "Le sport magnifie la conduite humaine", nous pouvons ajouter à cette affirmation dans l'esprit évolutif que le sport désaliène l'homme et que son métier le déshumanise. "Le plaisir accompagnant une libre affirmation de la force physique ou de l'adresse redonne à l'homme sa véritable valeur disait "Roger Callois".

(1) R. Pointu et R. Pidani sport en Révolution (CUBA.)
(éditeurs Français réunis)

La motivation dominante du sportif, celle d'être champion ne change rien à l'essentiel, le sportif est un homme qui doit respecter certaines règles et doit accomplir de son mieux les tâches que les autres individus (entraîneurs, éducateurs, dirigeants) lui prescrivent inconsciemment ou non, dès lors il doit se comporter en bon fils de famille, donc de la société. Enfin pour terminer, une définition nous tente, celle de DUMAZEDIER pour qui le "sport est un moyen de culture qui permet de développer et de maintenir à tout moment l'unité psycho-physiologique" car l'acte sportif engage l'être dans sa totalité"⁽¹⁾

Vous conviendrez avec nous que pour définir le concept sport, il faut faire la part des intentions, et des motivations de l'acte sportif, donc il ne s'agit pas d'une définition mais des définitions qui, selon ses fonctions lui confèrent des valeurs indéniables.

S2 : Les Fonctions du sport

Nous n'avons nullement l'intention de faire une étude approfondie de la sociologie du sport à partir de laquelle se dégageraient les nombreuses fonctions du sport. Toutefois dans le cadre de notre travail nous sommes tenter de relever quelques unes de ces fonctions étant donné que, de nos jours, le monde en perpétuelle mutation recherche de plus en plus de nouvelles formes d'éducation et de formation en vue de son adaptation à un rythme de vie très accéléré. Le sport qui répond ainsi aux multiples demandes devient une institution sociale, ce qui suppose une organisation, un ensemble d'individus qui servent d'agents d'encadrement, lesquels individus ont différents comportements, rites, croyances et valeurs. La plupart de ces institutions possèdent des structures politiques ou économiques qui entretiennent des rapports étroits les unes avec les autres.

(1) Chantal-Malenfant Duriac . In Economie du sport en France. page 14.

La variété de toutes ces formes sociales relative à la pratique sportive est d'ordre institutionnel, rien qu'à partir de ces données peuvent découler les fonctions du sport.

Nous retiendrons quant à nous les 3 fonctions proposées par JOFFRE DUMAZEDIER⁽¹⁾ et LUSCHEN⁽²⁾.

Le premier attribue au sport : La fonction de métier, la fonction d'éducation, et la fonction de loisir qui se subdivise en 3 composantes : détente-divertissement et développement de la santé.

Pour le second, les fonctions : Biologique, éducative et sociale caractérisent le sport.

Les fonctions du sport sont nombreuses du fait de son impact social, économique, politique et surtout de la manière qu'il est perçu ; Dans le cas précis de notre étude, la fonction hygiénique qui n'apparaît pas dans les présentations précédentes dont la société a le plus conscience retiendra notre attention, car elle est reprise par les gouvernements, les clubs, les entreprises, les écoles et les universités.

La pratique de l'exercice ou du sport ne vaut que dans la limite du respect de leurs règles, de leur structures, et de leurs critères d'utilisation, dans ce cadre elle reste une irremplaçable source de santé, un des médiateurs de rééquilibrage et d'épanouissement de l'homme.

A ce titre nous sommes davantage convaincus que, de plus en plus la médecine ne se contente non seulement de ~~guérir~~ mais elle veut rendre l'homme plus apte à résister tant aux agressions pathologiques, aussi bien qu'aux fatigues, surmenages, et à toutes les agressions qu'imposent la vie.

(1) JOFFRE DUMAZEDIER in Economie du sport en France. page 14

(2) LUSCHEN

"

page 14

S3 : Concept du Sport de Masse.

L'étude du concept suppose l'analyse des 2 éléments complémentaires : Le sport de masse qui constitue la base de la pyramide sportive, et le sport d'élite qui est la résultante du premier. Leur complémentarité est une réalité dont une bonne politique sportive ne pourra en aucun cas négliger.

De nos jours, le sport est devenu un phénomène social majeur qui intéresse l'avenir de la civilisation ; Les populations africaines comme celles d'Outre-mer ne manquent jamais l'occasion de montrer leur engouement pour la chose tant par leur présence physique que par leur appui matériel et leur soutien moral.

Dès lors le sport de masse nouvelle conception de pratique sportive, véritable creuset du sport d'élite repose sur la notion sociale et culturelle qu'il est indissociable de l'éducation permanente qui doit être dispensée à tous les êtres humains ; Ce qui est évidemment le rôle et la charge des communautés dans lesquelles nous vivons, qu'elles soient publiques au niveau des Etats et gouvernements ou d'origines privées. En effet, il est apparu clairement que la qualification de plus ou moins sportive que l'on peut donner à une nation dépend directement de l'étendue de sport en tant que pratique habituelle parmi sa population, et dont le nombre des pratiquants en constitue l'élément fondamental, dans cette perspective, il s'agit de la "démocratisation du sport". Toutefois le sport ne saurait être un simple spectacle, car l'élément compétitif prime, lequel élément conduit à la formation de l'élite qui, en dépit des déviations susceptibles de se produire, représente une valeur positive.

Dès l'instant le schéma proposé par P. de Coubertin illustre bien cette affirmation : "Pour que cent se livrent à la culture physique, il faut que cinquante fassent du sport, pour que cinquante fassent du sport il faut que vingt se spécialisent, pour que vingt se spécialisent il faut que cinq soient capables de prouesses éton-

nantes".

Remarque :

Le sport doit être avant tout formateur avant d'être compétitif, pour ce faire nous ne devons pas nous arrêter aux seuls aspects compétitifs qui le devastent (fièvres olympiques, diarrhées de médaille et frémétisme de la gloire championite). Mais refuser l'élite en tant que l'élément constitutif du niveau sportif d'une nation serait une erreur résultant d'une vision partielle de la chose.

DEUXIEME

PARTIE

Chapitre 1 : Situation du sport en République
Centrafricaine (R.C.A.).

Le chemin parcouru par le sport Centrafricain a été un chemin de perpétuelle recherche, d'hésitation, d'improvisation, un chemin dépourvu d'option claire de politique sportive tel que nous le verrons pendant les périodes qui se sont succédées.

SI : Période précoloniale : Activités physiques traditionnelles (APT)

L'homme a toujours connu des exercices physiques. A telle société correspond tel type d'exercices physiques et de jeu, car toutes cultures possèdent dans le domaine corporel une tradition ludique lointaine reflétée par les peintures, les objets, et les monuments que le temps a longtemps épargné⁽¹⁾ Les APT faisaient partie intégrante des sociétés traditionnelles oubanguiennes, pratiquées sous forme d'adresse, d'endurance et des danses folkloriques organisées lors des veillées, ou à l'occasion des grandes fêtes. Ces activités constituaient l'art militaire et de loisir pris en compte dans la préparation du jeune guerrier oubanguien en vue de défendre le village ou le clan. Elles contribuaient à l'éducation sociale et au développement de la force : la course, la lutte, à mains nues (Kpongo) l'entraînement au tir à l'arc, maniement de la sagaie, du sabre, du bouclier, du couteau de jet étaient les principales activités et armes utilisées dans les affrontements entre les villages, dont la vedette déterminait la règle de conduite, même la famille qui gagnait la bataille s'affirmait et tout le reste lui devait être soumis ; Le mariage se concluait avec la famille puissante aux fins de garantir le statut social.

(1) Raymond Thomas in Que sais-je ? L'éducation physique
PUF ed. n. 35046 - 1977.

Le déroulement de ces activités revêtaient des formes d'organisations diverses et spécifiques ; des formes que l'on retrouve actuellement dans les équipes et clubs sportifs. Il convient de noter que, seuls les hommes pratiquaient ces activités non codifiées, tandis que les femmes compte tenu du sentiment maternel et de la pudeur que la tradition leur attribuait se livraient aux travaux de ménage, à la poterie, vannerie, aux travaux champêtres et à la danse traditionnelle.

Au fil des années, certaines de ces activités ont perdu leur importance, rares sont celles qui ont survécu, pour être incorporées finalement parmi les sports coloniaux dits sports modernes avec des règles codifiées telles que : course, maniement de sagaie (aujourd'hui lancement de Javelot) lutte, saut, natation. L'implantation du sport colonial va aboutir à un nouveau courant de pratique des exercices physiques, ce qui transformera peu à peu la comportement du citoyen oubanguien du fait de son adaptation à une pratique tout à fait nouvelle.

S2 : Période Coloniale : Le sport oubanguien a commencé à connaître son essor vers les années 1918-1919, cette époque correspond à la période coloniale où le pays dénommé oubangui-Chari était dirigé par les colons ; Le découpage des colonies occidentales le plaçait dans le territoire de l'AEF qui regroupait (Oubangui Chari, le Tchad, le Gabon et le Moyen Congo (capital AEF)).

La pratique des activités sportives Occidentales dominaient cette période et les seuls pratiquants furent des expatriés, toutefois les maîtres d'école, les missionnaires et quelques patronnages avaient la latitude de faire jouer les élèves et les pensionnaires indigènes pendant la récréation dans le but de les occuper ; Finalement les indigènes avaient pris le goût de la chose sportive, et, sous la poussée d'un nombre de plus en plus grand des pratiquants indigènes, les autorités ont fini par céder leur barrière raciale, donnant ainsi lieu

à la constitution des petites formations indigènes qui, par la suite affrontaient dans des rencontres amicales les marins de passage, ou les militaires (armée de terre et de l'air), les matches se déroulaient sur les rares terrains aménagés par les expatriés et pour les expatriés, tandis qu'au niveau des quartiers populaires, les pratiquants indigènes se contentaient des grands espaces verts non aménagés.

Ces équipes continueront à pousser péniblement à l'ombre en dépit de l'absence de moyens sous tutelle de son maître européen qui possédait des équipes pourvues de moyens viables. Bien vite, le sport sortira des établissements laïcs ou religieux vers les quartiers populaires, mais difficilement du milieu des expatriés ; La décision du Gouverneur Général de l'AEF rendant la pratique populaire du Foot Ball (FB) sur toute l'étendue du territoire de l'AEF avait permis au Gouverneur de chaque zone de promouvoir le sport dans son territoire. Dès lors les oubanguiens ont commencé à constituer des équipes, mais celles-ci dépendaient toujours de la ligue Fédérale du FB de l'AEF qui avait son siège à Brazzaville et rattachée à la Fédération Française de Foot Ball (FFF).

La grande superficie du territoire AEF d'une part, et les difficultés de communication d'autre part, obligeront les autorités à décentraliser l'unique structure de la zone, par la création des ligues territoriales à Bangui, Pointe Noire, Fort-Lamy, et à Libreville, cette nouvelle mesure aboutit à la formation de plusieurs équipes à Bangui dont les missionnaires furent les premiers, suivis des étrangers (notamment des Camerounais) et progressivement vont se constituer les équipes comme : Tempête, Vent, renaissance, requin, cinciban, à ces équipes civiles viendront s'ajouter les équipes militaires, et le CAB club européen. Dans la même période on notera également la création des équipes à l'intérieur du pays, et la mise en place des sous ligues territoriales.

Remarques :

A l'instar des autres territoires de l'AEF, la période coloniale n'a pas été bénéfique pour notre pays en matière de sport, cela s'explique par le retard persistant que nous accusons dans le domaine de la pratique sportive.

Ceci pour diverses raisons :

- quasi inexistence des structures sportives.
- non formation des cadres qualifiés (la formation des cadres n'étant pas les priorités de l'homme blanc).
- mépris et rejet des pratiquants indigènes.
- constitution des équipes sur la base tribale et clanique (visant à diviser l'unité sociale pour mieux régner).
- discipline sportive privilégiée (Foot Ball).
- manque de moyens logistiques.
- pratique n'ayant pas d'impact sérieux sur la population (du fait de son caractère monopoliste).
- finalité : exploitation des potentialités indigènes pour les services administratifs coloniaux en place.

En un mot la pratique sportive de l'époque coloniale était une chasse gardée, dont un pays dominé n'avait droit, tout comme l'instruction.

Voilà comment le sport Centrafricain a fait ses premiers pas, pour être ensuite libéré et ne sortir des Joutes coloniales qu'avec l'accession à l'indépendance.

83 : Après l'Indépendance

A. Politique sportive mise en oeuvre

1960 - 1981,

1981 à nos jours.

La période de 1960 à 1981 (21 ans) a connu trois (3) régimes différents, cette situation n'a pas permis au



pays d'asseoir sa politique en matière de sport. Pourtant dès les premières années de l'indépendance, les pouvoirs publics avaient comme préoccupation la promotion sociale, économique, culturelle en générale et du sport en particulier.

L'intérêt et le besoin que les jeunes affichaient pour le sport (championat, rencontre sportive entre les écoles ou quartiers ont incité les pouvoirs publics à se pencher sur la question et à étudier les formes et les modalités de la pratique sportive dans la nouvelle république.

Ainsi donc le sport a commencé à prendre corps, le pays s'est versé dans les compétitions régionales au niveau de l'Afrique dans les disciplines telles que (Foot Ball, Basket Ball, Athlétisme). Ce n'est qu'à partir de cette occasion que les installations sportives ont été progressivement créés. Une première aire de jeu, de dimensions réglementaires, dénommées stade B. Boganda (Fondateur de la République) a été construite, certains établissements scolaires et secondaires se sont vus doter des terrains de jeu.

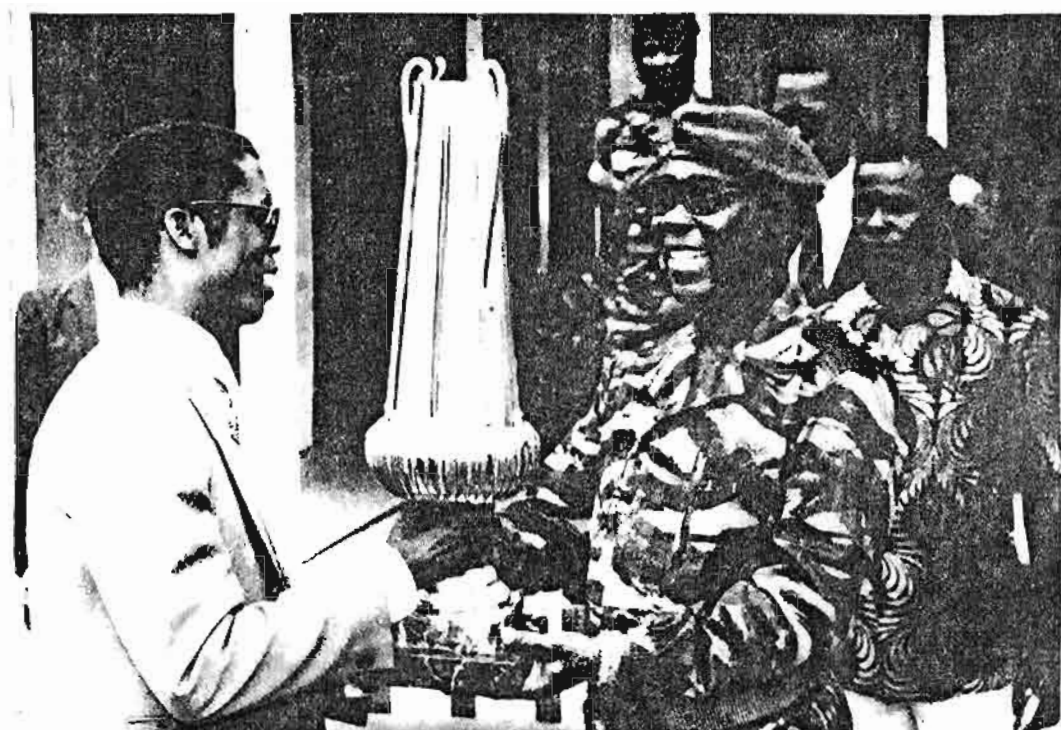
B. La période 1960-1970 a été marquée par une prise de conscience des populations en matière de sport du fait des résultats enregistrés lors des compétitions régionales d'une part, et de la présence effective des coopérations techniques étrangères d'autre part. Dès lors, aucune nouvelle installation sportive n'a vu jour, sauf le palais de sport construit avec l'aide de la République de Yougoslavie et qui malheureusement fut ^{détruit} réduit pour un but d'intérêt personnel (couronnement de l'empereur déchu) inutilisable en ce moment, et le Centre Nationale de B. Ball en état d'absolescence.

Quant à la période 1970-1980, elle a connu quelques gloires, car en dépit des moyens très précaires le sport continuait à faire son chemin, mais la réalité est là, la R.C.A. en tant que pays enclavé est rangé parmi les moins avancés, ce qui sous-entend de possibilités financières très réduites.

Le sport étant une activité qui réclame des moyens onéreux ne peut donc évoluer au même rythme que les autres pays, surtout qu'il n'était pas ou ne faisait pas partie des priorités pressantes des gouvernements. D'autre part le retrait progressif des expatriés a rendu la situation plus difficile encore dans la mesure où la gestion du sport est revenue aux mains des autochtones qui disposaient des moyens très limités ; on note surtout la régression permanente dans la formation des cadres par rapport à une démographie galopante : conséquence : un peu plus de 20 (vingt) années d'indépendance on constate que le sport centrafricain est toujours à la recherche d'une doctrine, et d'une stratégie de développement pour sortir de son confinement ;

L'indifférence des gouvernements qui se sont succédés peut se justifier par l'analyse comparative des niveaux de développement entre le secteur sport et d'autres secteurs, ce qui permet d'identifier un certain nombre de facteurs subséquents :

- Insuffisance quantitative ou qualitative des techniciens compétents pour assurer autant l'encadrement des jeunes au niveau de la détection que de l'orientation et d'animation.
- La suppression des catégories jeunes (cadet, minime).
- L'insuffisance ou l'inexistence d'infrastructure sportive fonctionnelle permettant l'entraînement rationnel de l'élite.
- L'incompréhension des pouvoirs publics.
- Pénurie manifeste des moyens financiers et matériels liés à la conjoncture socio-économique de notre pays. Cela étant, les priorités doivent être dégagées pour couvrir les besoins des différents secteurs de la vie sociale ; corrélativement à cette situation les arbitrages rendus au sommet pour l'allocation des ressources budgétaires en faveur des secteurs de production apparaissent comme engrenage du Jeu. Ce sont là, quelques exemples pour situer notre sport pendant les deux (2) décennies d'indépendance.



« Jeunes gens, sachez que la motivation sportive intègre à un haut degré le goût de l'effort, l'acceptation de sacrifices. Il me paraît indispensable que ces qualités soient également investies à tous les niveaux dans le redressement national de notre Pays.»

*Général d'Armée André KOLINGBA
Président du Comité Militaire
de Redressement National
Chef de l'État*

Période de 1981 à nos jours

- Tendances actuelles.

Une prise de conscience a vu jour, car une nouvelle politique de redynamisation du sport a pris corps, mais comme le pays vivait dans une ère d'austérité, le sport ressent automatiquement les retombées.

Malgré cette situation, le gouvernement qui se voit dans l'obligation de promouvoir les activités physiques et sportives s'est résolument engagé à relancer le sport sur toute l'étendue du territoire comme l'a annoncé Le Président de la République lors d'une remise de coupe : "Jeunes gens, sachez que la motivation sportive intègre à un haut degré le goût de l'effort, l'acceptation de sacrifice. Il me paraît indispensable que ces qualités soient également investies à tous les niveaux dans le redressement national de notre pays".

Cela est apparu clairement dans la mesure où l'organisation des colloques et des journées de réflexion sur le sport centrafricain a permis aux différents responsables de cerner les problèmes auxquels était confronté le sport centrafricain, afin de trouver les voies et les moyens pour son développement. Conformément aux recommandations des colloques, certaines structures d'organisation ont été mises en place. C'est ainsi que compte tenu de la population très mal répartie, le pays a été divisé en 11 (onze) zones d'animation sportive, culturelle, et socio-éducative dirigées par les inspecteurs de la Jeunesse et de sports, qui sont assistés dans leur tâche par les maîtres d'E.P.S., les entraîneurs (bénévoles) les animateurs et instituteurs.

- La nouvelle politique a mis l'accent sur la formation des cadres.

- L'investissement et la gestion des infrastructures sportives.

- L'équipement et le petit matériel sportif.
- La réactualisation des catégories Jeunes et des brevets sportifs au niveau de l'enseignement primaire.
- L'animation sportive extra-scolaire.
- La mise en place des sélections permanentes.

Un programme aussi vaste que celui-ci ne peut se réaliser en un laps de temps court, car le sport tout comme les autres secteurs de production ne peut s'édifier qu'avec le temps couronné d'efforts soutenus et continus.

Toutefois, si les mêmes efforts déjà consentis se maintiennent, nous pensons que d'ici dix (10) ans le pays se dotera d'un système fonctionnel appréciable.

S4 : Bilan et Evaluation

Malgré quelques résultats positifs enregistrés, le bilan sur le plan matériel, financier et de la formation de cadre est loin d'être positif.

1. Formation de cadre (1960-1980) (1981 à nos jours)

Cadres	Année		Total
	1960 - 1980	1981 à nos jours	
Inspecteurs	10	6	16
Professeurs * d'EPS	14	15	29
Conseillers pge Jeunesse	4	10	14
Conseillers sportifs	6	-	6
Conseillers d'EPS	-	7	7
Maîtres d'EPS	125	20	145
Instructeurs de Jeunesse	-	9	9

* Jusqu'en 1974, le pays ne disposait qu'un seul Professeur certifié d'EPS.

2. Aires de Jeu

Dans notre présentation, nous ne tiendrons pas compte des terrains de jeu appartenant aux établissements scolaires et secondaires.

BANGUI (Capitale)	Nombre des places	PROVINCES
- Stade B. Boganda (dimensions réglementaires)	15.000	Chaque préfecture et sous-préfecture dispose d'un terrain municipal non clôturé.
- Stade municipal non clôturé (petite tribune)	500	
- Stade de la Coopération	-	

3. Associations Sportives Nationales

Au nombre de 9 elles se répartissent de la manière suivante :

- Fed. Centrafricaine de Foot Ball (FECA FB)
- Basket Ball (FECABB)
- Hand Ball (FECAHB)
- Volley Ball (FECAVB)
- Cyclisme (FECAC)
- Sport de Combat (FESASC)
(lutte, Judo-Karaté
Taekwondo).
- d'athlétisme (FECAA).

Certaines fédérations en l'absence des moyens logistiques demeurent jusque là inopératives.

4. Palmarès des équipes (sports collectifs)

Nos équipes sportives devraient être davantage à l'aise dans les compétitions continentales si des moyens minimum de préparation leur étaient octroyés.

Foot Ball

Equipe Nationale

- 1972 3ème place aux Jeux d'Afrique centrale (Congo)
- 1976 4ème place aux Jeux d'Afrique centrale (Gabon)
- 1984 2ème place Tournoi UDEAC (Congo)
- 1985 6ème place Tournoi UDEAC (Gabon)

L'équipe nationale a fait 8 ans sans livrer des matches internationaux (1974-1986) faute de moyens financiers et de cadres compétents d'encadrement.

Clubs Champions

- 1972 Tempête Mocaf élimine 1/4 finale
- 1980 Olympique Réal élimine 16ème finale
- 1981 Diable Rouge de Fatima élimine 16ème finale.
- 1982 Sporting Moura élimine 16ème finale.
- 1983 Olympique Réal éliminé 16ème finale.
- 1984 Diable Rouge Fatima éliminé 16ème finale.

Vainqueur de coupe

- 1977 A-S Sodiama éliminé 1er tour
- 1980-1982 USCA éliminé 1er tour
- 1982-1983 Tempête Mocaf n'a pas participé aux compétitions.
- 1983-1984 Avia sport éliminé 16ème finale
- 1985-86 Tempête Mocaf éliminé 16ème finale.

Basket Ball

Le Basket Ball est l'une des disciplines sportives la plus implantée dans le pays.

Equipe Nationale

- 1968 4e place (Casablanca)
- 1971 élimine 1/4 finale
- 1972 4e place (Egypte)
- 1974 Champion d'Afrique (Bangui)
- 1975 Participation coupe du monde (Porto rico)
- 1976 Champion des Jeux d'Afrique Centrale (Gabon)
- 1985 6e place Coupe d'Afrique Nation. (Côte d'Ivoire)

Clubs Champion

- 1971 red star champion d'Afrique (Bangui)
- 1972 Hit Tresor champion d'Afrique (Egypte)
- 1975 Hit Tresor 2e place à (Bangui)

Hand Ball (Equipe Nationale)

- 1972 2ème place aux Jeux d'Afrique Centrale (Congo)
- 1976 3ème place " " (Gabon)
- 1982 3ème place " " (Congo)

Club Champion

- 1972 Black Star 2ème place Challenger Marien NGouabi
(Cameroun)
- 1981 Seltic 4ème place Challenger Marien NGouabi
(Congo)

Junior

- 1982 6ème place coupe du monde (Italie)

Volley Ball

Le Volley Ball est le sport collectif le plus défavorisé ; la fédération manque de moyens logistiques (filet) en vue de l'organisation permanente d'un championnat. Le championnat connaît toujours de sérieux problèmes quant à son aboutissement.

Equipe Nationale

1974 4e place éliminatoire zone 5 (Cameroun)
1976 4e place Jeux d'Afrique Centrale (Gabon)

* Sport Individuel

Athlétisme

Les épreuves de saut et des lancers sont inconnus car les installations et le matériel sont inexistantes ; c'est la raison pour laquelle l'athlétisme centrafricain n'est pas présent sur les stades internationaux. Toutefois quelques résultats sont acquis ça et là.

3.000 steeple	9' 72	1964	(Yaoundé)
100 m	10' 5	1970	(Bangui)
200 m	21'	-	-
400 m	48' 2	1972	(Brazzaville)
1.500 m	4' 04	1973	(Moscou)
110 m Haie	15" 3	1972	(Yaoundé)
Hauteur	2,06	1977	(IFE NIGERIA)
Longueur	7,52	1963	(Dakar)
Javelot	66m	1978	(Yaoundé)
Marathon	2H 41' 25"	en 1984 (Los Angeles)	

Boxe

La Fédération ne dispose d'aucun ring, les combats se déroulent le plus souvent sur des plateformes, cependant elle a enregistré quelques résultats probants :

- 1972 4 médailles d'or aux Jeux de l'Afrique Centrale (Gabon)
- 1976 Médaille d'or, d'argent, de bronze (Gabon)
- 1978 6e place aux 3ème jeux d'Afrique (Alger)
- 1984 2 boxeurs ont pris part aux J.O. de Los Angeles.

Cyclisme

La fédération du cyclisme est l'une des associations sportives qui ont vu le jour en RCA, malheureusement elle n'a pas connu de succès comme les autres (FB-BB-ATH) car la cherté du matériel rend difficile l'opération de cette fédération.

Lutte - Judo - Karaté - Tae Kwondo

Ces disciplines sportives sont les plus défavorisées actuellement, en ce sens que l'élément essentiel pour leur pratique fait défaut (gymnase et tapis) ce n'est pas étonnant si leur championnat est presque insignifiant, car leurs activités se limitent au niveau de simples démonstrations lors des grands jours.

5. Le sport scolaire et universitaire dont nous parlerons plus loin est tributaire de l'ed. physique et sportive (EPS) dans les établissements scolaires.

6. Sport Militaire

Le sport militaire connaît les mêmes difficultés qu'en sport civil du fait de :

- manque d'infrastructures sportives adéquates
- manque de cadres qualifiés au niveau de toutes les disciplines sportives.
- non participation aux compétitions organisées par le CISM (Comité International du Sport Militaire).

7. En Provinces

Les problèmes énumérés au niveau de la capitale ont des repercussions en provinces ; Ainsi les ligues et sous-ligues s'organisent comme elles peuvent, les championnats sont organisés entre les Préfectures et sous-préfectures. Elles sont associées seulement dans les compétitions comptant pour les éliminatoires de la coupe nationale.

8. Investissement et gestion des équipements sportifs

En dépit de l'état défectueux des équipements sportifs et le manque d'une politique d'investissement, le pays gère une pénurie des infrastructures sportives tant à la capitale que dans les autres villes de l'arrière pays.

Remarques :

L'analyse de ces différentes situations n'est pas du tout à son terme, néanmoins les problèmes évoqués ci-dessus constituent le domaine d'une réflexion dynamique, un point de départ de toute tentative de développement de sport, car nous avons pu constater que depuis plus de 20 ans d'indépendance le problème de "politique sportive" continu à persister, or il est impensable de pouvoir mener à bien une politique économique ou sociale sans avoir défini au préalable les objectifs ; Ainsi le sport a péché quant à lui par un manque d'option nette.

Une chose est certaine, on ne fabrique pas un champion comme on fabrique des briques il faut une planification à la base, un choix des différentes priorités, une poursuite inlassable d'un ensemble de points ainsi qu'un certain nombre d'objectifs de chemin à parcourir. L'option, suppose qu'on a choisi entre le sport de masse et le sport d'élite, ou pour les deux (2) à la fois complémentaires. Elle permet de définir l'action à mener et ça

qui peut le mener le plus efficacement possible. Enfin elle est aussi une occasion de juger le chemin parcouru, tout en ayant le courage de pouvoir rectifier les éventualités d'échec et autres égarements.

Hors de toute exagération nous avons remarquer une absence totale d'une politique sportive en tant que telle, sinon une politique d'improvisation, d'hésitation, de la peu près, de l'incompréhension et lorsque, de ce cafouillage émergent quelques champions de renom, on fait vite de les présenter comme de véritables héros sans se rendre compte qu'ils ne sont que l'arbre qui cache la forêt. On peut toutefois multiplier l'exemple des grands sportifs qui ont laissé après eux un vide qu'on ne peut combler car tout est mis en branle par les résultats faciles celui qui flatte l'amour propre pour un certain temps sans qu'on pense au lendemain qui déçante. Il est peut être bon de se poser la question de savoir quelle est l'importance du sport de masse ? peut-on le présenter comme une priorité ? alors que tant d'exigences nous tenaillent sur le plan économique, sanitaire, alimentaire, scolaire et autre ? Le sport en tant que tel, ne fait-il pas partie des points évoqués ? quel individu peut accepter pratiquer le sport s'il a faim ou s'il est malade ? et quel crédit accorde-t-on au sport lorsqu'il s'agit de répartir les enveloppes budgétaires ? pourtant ce sont ceux là qui demandent autant des résultats qui refusent tout moyen d'action en ne lui attribuant que des miettes du budget (il n'y a pas d'argent, et puis le sport coute cher, il consomme plus qu'il ne produit).

Voilà autant d'éléments qui ont constitué des véritables freins à l'épanouissement du sport centrafricain.

A cet titre nous pensons que nos suggestions et propositions relatives au développement du sport de masse en RCA retiendront l'attention de tous responsables et les personnes de bonne volonté qui plaident pour la cause du sport.

T R O I S I E M E P A R T I E

Chapitre 1 : Propositions et Suggestions

Introduction : La place du sport et le rôle qu'il joue dans la société moderne ne cessent de grandir et soulèvent des questions de plus en plus vastes. Elément indissociable des réalités économiques, politiques, culturelles dans lesquelles il s'insère et dont il dépend.

S'il est vrai que le sport est partout reconnu comme un moyen d'éducation des Jeunes et un droit de l'homme, la place qu'il tient dans la vie de nos populations est inégalement répartie ; cette situation provient principalement de la grande diversité de conception de la pratique sportive et du peu de définition de l'orientation que l'Etat donne au sport dans le contexte socio-culturel et politique, d'où la politique des priorités.

Cette tendance nuit à l'action éducative du sport et le domaine de la pratique sportive ne semble pas adhérer au développement qui prévaut pour les autres secteurs d'activités humaines.

D'une manière générale la pratique des Activités physiques et sportives (APS) devrait s'appuyer sur des dispositions réglementaires de façon à ce que l'Etat et les fédérations habilitées soient en mesure de contrôler la pratique du sport. Cette conception permettra à nos institutions d'élaborer les programmes et d'actualiser les plans à mettre en oeuvre pour dégager les objectifs à atteindre.

La politique sportive de notre pays doit se définir par rapport à la mentalité centrafricaine et à la façon dont nous appréhendons les APS, cette nouvelle compréhension stimulera davantage notre jeunesse à la pratique sportive.

Loin de mener un travail ambitieux aux risques

de compromettre notre société, dans ce processus de développement en général et du sport en particulier, il serait plutôt intéressant de contribuer efficacement au renforcement de ce qui existe déjà en laissant une marge de réflexion aux actions envisageables. Ce qui explique que tout n'est pas à détruire ou à conserver, mais que d'une certaine manière il faut améliorer ce qui ne correspond plus à l'état actuel des choses. Pour cette raison il importe de préconiser de nouvelles orientations susceptibles de promouvoir les A.P.S. Nous relançons le rôle que devrait jouer le Ministère de la Jeunesse et des Sports ; et les mouvements corporatifs dans les associations sportives sans trop disperser ni leurs efforts ni leurs possibilités limitées.

SI : Nouvelle orientation envisageable et option à prendre. Démocratisation du sport et détection des espoirs.

Notre réflexion porte sur les propositions que nous envisageons de faire à l'Etat pour le développement du sport. Si nous agissons dans cette optique, c'est pour orienter l'ensemble des obligations de l'Etat qui concernent le mouvement sportif.

L'intervention des pouvoirs publics dans le domaine sportif devrait en premier lieu définir les dispositions réglementaires qui seraient applicables à l'organisation des activités physiques et sportives (APS), il serait également de prévoir une réglementation nouvelle, indispensable aux associations sportives pour prétendre au concours de l'Etat (aide, matériel, subvention) et à la participation aux compétitions continentales.

Jusqu'à présent, les aspects de la politique sportive qui concernent le mouvement sportif implique les pouvoirs publics d'exercer une véritable tutelle administrative tant sur l'action que sur l'organisation des fédérations sportives, ce qui signifie une main-mise de l'Etat

sur la gestion des APS. A cette notion devrait se substituer la délégation des pouvoirs accordés par arrêté du Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports au profit des fédérations. La procédure de délégation de pouvoir consisterait pour le pouvoir politique à se dessaisir dans la limite légale de l'organisation du sport. Au delà de ces pétitions le secteur privé chargé de l'organisation des APS doit appliquer la politique sportive par l'entremise du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Pour cela les fédérations sportives doivent procéder à l'habilitation conformément aux mesures que l'Etat juge indispensables à la bonne exécution de l'organisation sportive. Ainsi donc les mouvements associatifs ont le devoir d'assurer l'encadrement de la pratique sportive dans le pays.

Le souci de contribuer à la démarche de définition des textes officiels sanctionnant la pratique sportive ne doit pas seulement se limiter aux seules Informations du M.J.S., il importe que les associations sportives procèdent à la déclaration auprès des Instances publiques habilitées notamment Ministère de l'Intérieur et Ministère de la Justice qui sont chargés de la réglementation des associations conformément aux prescriptions juridiques.

L'orientation de la politique sportive ne doit pas seulement s'appuyer sur les dispositions juridiques, elle concerne également la formation des cadres sportifs. Si le sport scolaire (EPS, animation sportive) dans notre pays reste un échec sur le plan pédagogique c'est que l'encadrement souffre de manque des cadres, ce qui dénote l'inexistence de programme d'EPS dans les classes d'enseignement primaire.

Dans ce chapitre, il est de notre intérêt de proposer une démarche pour assurer un travail cohérent et constructif. Mais la question qui se pose est de savoir comment rendre opérationnelle cette démarche ? n'est-il plus à démontrer que l'EPS est considérée comme une unité péda-

gogique au même titre que d'autres unités de valeur ? Mais pourquoi constituerait-elle dans la situation actuelle une matière facultative ou inexistante ? faut-il également ajouter que certains instituteurs ou enseignants se montrent indifférents au regard de cette discipline du fait peut-être qu'il garde un très mauvais souvenir ! A ce niveau, en ce qui concerne l'enseignement primaire, il serait préférable que le Ministère de l'Education Nationale mène une enquête dans les écoles et discute de la question pour procéder à la réactualisation de l'EPS à l'école primaire.

Pour cette démarche nous nous sommes inspirés de l'expérience des autorités Malgaches et Bourkinabé afin de dégager les principes de base à partir desquels nous essayerons d'élaborer une stratégie globale qui nécessiterait alors des infrastructures pédagogiques adaptées à l'enseignement d'EPS.

Il s'agit de :

- orienter les activités physiques et sportives de l'enfant pour lui donner le goût de la dépense physique et le préparer techniquement et moralement pour l'attrait du Jeu et du sport, à la vie en collectivité tout en favorisant une croissance physiologique équilibrée.
- établir des horaires mieux adaptés aux réalités.
- établir une programmation trimestrielle ou annuelle pour chaque école, classe en détaillant avec précision les activités à enseigner.
- étudier pour chaque spécialité des progressions simples et tenant compte des difficultés matérielles devant lesquelles se trouvent les enseignants.
- mettre des structures susceptibles d'aider l'enseignant à réaliser les objectifs fixés par le programme.

- obtenir des services compétents de l'enseignement primaire et secondaire l'adhésion aux nouvelles méthodes proposées et leur soutien dans l'application par un contrôle efficace. (1)

La mise en oeuvre de ces structures devrait aboutir à la création d'une commission pédagogique qui définira les caractères généraux de l'enseignement d'EPS et sa mise en application. Cela exige une concertation entre les services de l'Etat compétents (MEN-MJS) Ministère Education Nationale - Ministère Jeunesse et Sport pour élaborer les modalités du projet pédagogique. Sans doute l'EPS sera généralisée à tous les degrés, et l'esprit de pratique sportive doit être respectée (animation sportive). En même temps les exigences pédagogiques de la formation générale, l'école ou le club sera alors conçu comme un véritable foyer éducatif et peut se transformer en modèle collectif où chacun se voit attribuer un rôle en tant que pratiquant sportif. L'apprentissage d'une technique se trouve ainsi incorporer dans cette pédagogie fondée sur l'initiation à la compétition. La généralisation de l'EPS à l'école complétée par la pratique volontaire et optionnelle à l'intérieur du temps scolaire contribuerait à l'extension de la pratique de masse qui donnera lieu à toutes les formes spécialisées (compétitive et sélective). Cela ne veut pas dire que l'école pourra tout régler, il faut que l'adulte puisse aussi concevoir la pratique sportive comme une dimension de la conduite de sa vie.

On parle souvent du sport de masse par opposition au sport de haut niveau, pourtant ces 2 aspects de pratique sont inter-agissants, voire même inséparables.

(1) document publié par le secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et des sports en République Malagasy sur l'ed. physique à l'école primaire 1966.

En dépassant l'opposition "sport de masse et sport d'élite", nous essayerons d'établir une analogie⁽¹⁾ :

certaines pensent que le sport de masse est l'extension de la pratique spécialisée actuelle compétitive et sélective), d'autres disent qu'il est la prolifération plus ou moins occasionnelle ou spontanée d'activités sportives à caractères des Jeux libres conçu pour une simple détente, d'autres encore soucieux de la rentabilité le voient comme une sorte de sous-produit d'activité physique commercialisées et consommables facilement à l'occasion des vacances pour les Jeunes, ou pour les adultes.

A la lumière de toutes ces considérations nous pensons également que la démocratisation du sport implique des choix dans l'éducation comme dans la vie normale. Dans cette perspective, la conception que l'on a du sport de masse et du sport d'élite est d'une même totalité dans la mesure où nous les situons dans une optique éducative et démocratique de la pratique sportive. L'intérêt de cette étude est donc d'essayer d'apporter des éléments de contribution à la démocratisation du sport en tant que phénomène éducatif et social. Ainsi donc la place du sport de masse dans le contexte d'une politique sportive doit à tout s'intéresser à l'école; Cette structure permettra d'harmoniser les programmes pédagogiques d'animation sportive et du sport de masse.

Dès lors il nous faut prendre des dispositions nécessaires pour départir le sport centrafricain des tares qui le menacent de manière à lui restituer les fonctions et les significations fondamentales.

Parler de l'animation sportive, c'est solliciter la spontanéité de l'enfant par une pratique passionnée ce qui implique le choix d'une discipline sportive. La pratique des APS ne doit pas se limiter à l'école il faut que la concertation entre le corps enseignant et les autorités administratives sportives locales trouve un

(1) Colloque International FSGT "sport et développement social au xxe siècle Ed. Universitaire 1969 page 235.

concensus d'organisation pour améliorer ou plus tôt garder l'enthousiasme de l'enfant par l'animation orientation ou le travail sera évalué sur les conditions physiques et techniques, cette situation donnera à l'enfant l'esprit d'entraînement, le goût d'améliorer ses aspects physiologiques, et la recherche de performance. L'action d'une fonction doit se situer au niveau de la masse, c'est à dire le club.

Puisque nous parlons de sport de masse, il faut réunir les moyens possibles pour exorciser concrètement cette carance avant qu'elle n'atteigne des proportions : demesurées, car on se rend compte davantage que les jeunes âgés de 10 à 14 ans manquent de possibilité de pratique sportive du fait que les structures d'encadrement semblent à ce niveau très insuffisantes.

Dans quelle mesure pourrions-nous entreprendre des actions associatives, si nous voulons obtenir une progression quantitative du sport ?

Il est urgent que des mesures nécessaires soient prises en vue de promouvoir le sport par une vaste sensibilisation en programmant des réunions d'Information sur le sport. A ces réunions tous les clubs, les dirigeants et éducateurs seront invités. Bref tous ceux qui peuvent contribuer à l'évolution du sport de masse dans sa valeur éducative. A cet égard une commission sera mise en place qui s'efforcera à organiser des séances d'animation dans le but de valoriser par incitation et initiation ; Les Jeunes en participant massivement à cette épreuve permettront à l'élite de se dégager de la masse des pratiquants, et plus cette masse sera grande, plus grand sera le choix des athlètes de grandes qualités.

En résumé, nous dirons que la base de sensibilisation aux activités physiques et sportives (APS) se trouve à l'école. Le mouvement associatif devait relayer et amplifier l'action menée en secteur scolaire. A ces conditions seulement la RCA pourra dégager une élite sportive de haut niveau.

Chapitre 2 : Moyens Pédagogiques

SI : EPS et l'animation sportive

a) L'enseignement de l'EPS est tributaire de la formation des cadres, dès l'instant où on note la multiplication de nombre d'établissements secondaires (52), des infrastructures sportives, et de la population scolaire (plus de 45.000 élèves en 1982), à l'heure actuelle ce chiffre devra être triplé, alors que le pays ne dispose que de 145 enseignants d'EPS, dont 115 sont en poste. S'agissant du petit matériel, nous manquerons de logique si nous ne dénonçons pas les difficultés auxquelles sont confrontés les enseignants d'EPS dans l'exercice de leur fonction.

- le manque constant d'équipement sportif adéquat incite les enseignants à se déplacer avec leurs élèves à la recherche des installations opérationnelles alors qu'il suffisait de faire un petit effort d'année en année pour équiper les établissements selon un programme préalablement élaboré.

Une politique sportive de masse est fonction d'installations largement implantées, et décentralisées, afin d'être à la disposition du grand nombre possible sans déplacements inutiles. A cet égard elles devront être implantées en priorité dans l'enceinte même des établissements scolaires qui ont tous des possibilités intéressantes en surfaces inoccupées, elles seront con-

gées de façon même rudimentaire en dehors de toute considération de prestige. (1)

Le Ministère de l'Education Nationale devra entreprendre des démarches auprès du Ministère des Travaux publics pour le prêt d'un certain nombre de machines (Niveleuse, Bulldozer, Compacteurs) susceptibles de réaménager et de créer des terrains de Jeu dans les établissements. La même action pourrait être menée auprès des chefs de subdivision des travaux publics pour les provinces. Quant au petit matériel leur existence rend opérationnel les installations sportives et doit être renouvelé tous les 2 ou 3 ans selon leurs consommations (haies, élastiques, Javelot, Tapis de chute). Ce matériel devrait être supporté par les établissements (coopérative, fond destiné à l'association sportive (AS) et la Direction du matériel et de l'équipement. Afin d'éviter toutes hésitations, ce petit matériel fera l'objet d'une ligne budgétaire intitulée chapitre des équipements et matériel sportifs. (1)

• La participation des élèves à la séance d'EPS

L'EPS, tout comme les autres matières enseignées doit être rendue obligatoire pour tous les élèves sauf le cas de ceux qui présentent des déficiences physiques. Or de plus en plus cette obligation est devenue fictive, du fait des désintéressements des élèves, des parents, et surtout des certificats médicaux délivrés avec la complaisance de certains corps médicaux.

b) Le sport facile

L'animation sportive par la méthode appelée "sport facile", est fondamentale et prioritaire en Afrique, parce que la jeunesse africaine démographie galopante constitue une force déterminante dans le devenir de nos pays.

(1) Document publié par Ph. Mecandalli conseiller technique au MJS Bangui 1983.

C'est à ce titre que la conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports d'expression française (CONFESJFS) a plusieurs fois réuni l'ensemble des pays membres (ouagadougou en mars 1980, Liège en octobre 1980, Abidjan en Février 1981, Brazzaville en sept en 1982) pour évoquer et étudier la mise en place du sport de masse, élément essentiel d'éducation populaire, d'unité nationale et de développement économique⁽¹⁾.

Pour ce faire, et en vue du développement de l'éducation physique et de sport chez les jeunes de niveau primaire tant scolaire qu'extra-scolaire, plusieurs pays africains ont opté pour la méthode de sport facile réalisé en 1970 à Madagascar par Jc. St. Peron, J. Dudal et R. Rameau. Ce document constitue le moyen le mieux adapté à une pratique sportive de masse.

c) Animation sportive par le "sport facile".

Afin de bien mener une politique en matière d'animation sportive scolaire et extra-scolaire, il est souhaitable que l'organisation puisse se baser sur la méthode appelée "sport facile"⁽²⁾. Car cette méthode constitue le moyen le mieux adapté à une pratique sportive aussi bien au niveau élémentaire qu'au niveau extra-scolaire.

Pour ce faire il s'agira avant tout de la mise en place de l'organisation par :

- Implantation de la méthode dans une école d'application (école primaire) servant de stage en situation des élèves instituteurs (stage d'information de démonstration pratique de la méthode).

- Information des autorités de l'Education Nationale par exposé de la méthode ou par démonstration pratique d'une séance d'animation sportive conduite par l'instituteur lui même.

(1) Document confejes XIII -07

Développement de l'EPS chez les jeunes de niveau primaire tant scolaire qu'extra-scolaire Paris 10-14 Janvier 1983

(2) J. Dudal. R. Rameau Jc. St Peron in "sport facile" Edicef 93 rue Jeanne d'Arc Paris 13e.

Il serait souhaitable que les autorités du Ministère de l'Education Nationale puissent donner des instructions aux directions de l'enseignement ; Notamment :

- les écoles de formation d'instituteurs
- direction de l'enseignement primaire
- les inspections primaires
- les conseillers pédagogiques

dans le but de sensibiliser, d'informer les cadres en fonction au niveau de ces différents services.

A la suite de cette opération, des stages devront être programmés au début de l'année scolaire et en fin de trimestre (pour ne pas perturber l'enseignement) et seront dirigés par les spécialistes (Direction Education physique, CNEPS) certains cadres du Ministère Jeunesse et Sport pourront être spécialement détachés auprès de la direction de l'enseignement primaire et s'occuperont de la formation des cadres nationaux spécialisés, qui à leur tour diffuseront dans les autres inspections primaires la méthode d'animation sportive, et assureront la formation d'autres animateurs.

La programmation s'effectuera de la manière suivante:

1ère année scolaire : Septembre
2ème semaine (rentrée scolaire)

Stage d'une semaine pour les instituteurs et institutrices volontaires des cinq inspections de Bangui (2 écoles par inspection, 2 classes par école (CM1, CM2).

Octobre, Novembre, Décembre

Mise en place de l'animation dans ces écoles sous les conseils de l'équipe Jeunesse Sport (CNEPS, DEPPC)

- Décembre (Noël)

Stage des inspecteurs primaires, conseillers pédagogiques.

- Janvier

Cours pratiques dans les classes d'application.

- Février

Préparation, et élaboration d'un calendrier de rencontres en vue d'une généralisation progressive.

- Avril

Compétitions inter-classes - inter-écoles et de masse.

- Mai

Stage des instituteurs et institutrices (perfectionnement et initiation)

- Juin

Stage de recyclage des Maîtres d'EPS.

I. Moyens de la mise en place de la méthode

Il y a lieu au départ de travailler avec les moyens de bord. Chaque école dispose d'un terrain réalisé par les enfants eux-même (tracés des limites du terrain, fosses de réceptions creusées) l'athlétisme en fait n'a besoin que d'installations rudimentaires qui ne nécessitent aucune dépenses (voir aménagement installation pages:47, 48, 49).

Quant aux sports collectifs : le ballon sera le seul investissement (petit ballon résistant omnisport) permettant de jouer au Foot et au Hand Ball pour ne pas occasionner des dépenses inutiles.

Pour les compétitions inter-écoles et de masse, il est utile de mettre en place du matériel sur les installations.

- haies, dossards, panneaux mini-basket, ballons.

Ème Année Scolaire :

Buts : L'extension de l'action entreprise la 1ère année sur 8 à 10 autres Inspections primaires des provinces avec répartition des maîtres d'EPS et conseillers Pédagogiques.

Le responsable national de l'animation sportive profitera pour la mise en place des conseillers régionaux.

3ème Année scolaire

L'animation sportive est étendue de la même manière, sans apport de personnel, puisque les lers centres fonctionnent en autonomie. Les Inspecteurs primaires incluent la méthode et l'éducation physique dans l'emploi du temps tandis que les visites des conseillers pédagogiques organisent, résolvent les problèmes techniques, conseillent les instituteurs de façon à les amener progressivement de la pratique spontanée à la pratique orientée.

II. En milieu extra-scolaire

Il est indispensable de se pencher sur le problème que pose la jeunesse défavorisée, c'est-à-dire les enfants n'ayant jamais accédé à l'école ou ayant prématurément quitté le milieu scolaire.

Pour tous ceux-là, une pratique sportive utilisant comme moyen, la méthode de "sport facile" dont l'organisation constitue une véritable structure d'accueil éducative, représente une excellente possibilité d'insertion sociale.

Toutefois, avant toute action, il s'avère indispensable de prévoir et de choisir les structures d'accueil qui peuvent être :

- les maisons de jeune et de la culture.
- fédération du scoutisme centrafricain
- CNEPS
- les villages et quartiers. (club)

- SCNPS (Service civique National pour la promotion de la Jeunesse)
Les intervenants seront des cadres de Jeunesse et Sport ou des cadres spécifiques formés ou recyclés de manière identique au secteur scolaire suivant le niveau de pratique des moyens pouvant être mis à la disposition de ce secteur.

Enfin, pour que l'action pédagogique soit cohérente, il semble important qu'un constat permanent des niveaux de pratique soit effectué de façon à mesurer les progrès accomplis, à évaluer l'efficacité de l'action au terme d'une période d'année.

S2 : Le terrain

Il serait utopique d'ignorer les difficultés que rencontrent dans ce domaine les enseignants d'EPS (manque d'installation, peu d'espace aménagé). Il ne s'agit pas de cautionner les faiblesses politiques du système éducatif, non plus de confondre ceux qui se cachent derrière ces difficultés pour se donner bonne conscience en ne donnant pas à la leçon d'EPS la part qui lui revient.

Il n'y a pas d'école, où il ne soit pas possible de pratiquer de petits jeux. La cour d'école si petite soit-elle peut faire l'affaire cependant, si à proximité de l'école, on peut disposer d'un grand terrain, il est recommandé de l'aménager en modifiant ses dimensions afin qu'il puisse profiter à l'ensemble de la population.

L'animateur doit imposer certaines règles de base pour rendre le jeu possible, ou la séance d'EPS motivante et assurer la sécurité en préservant un climat favorable.

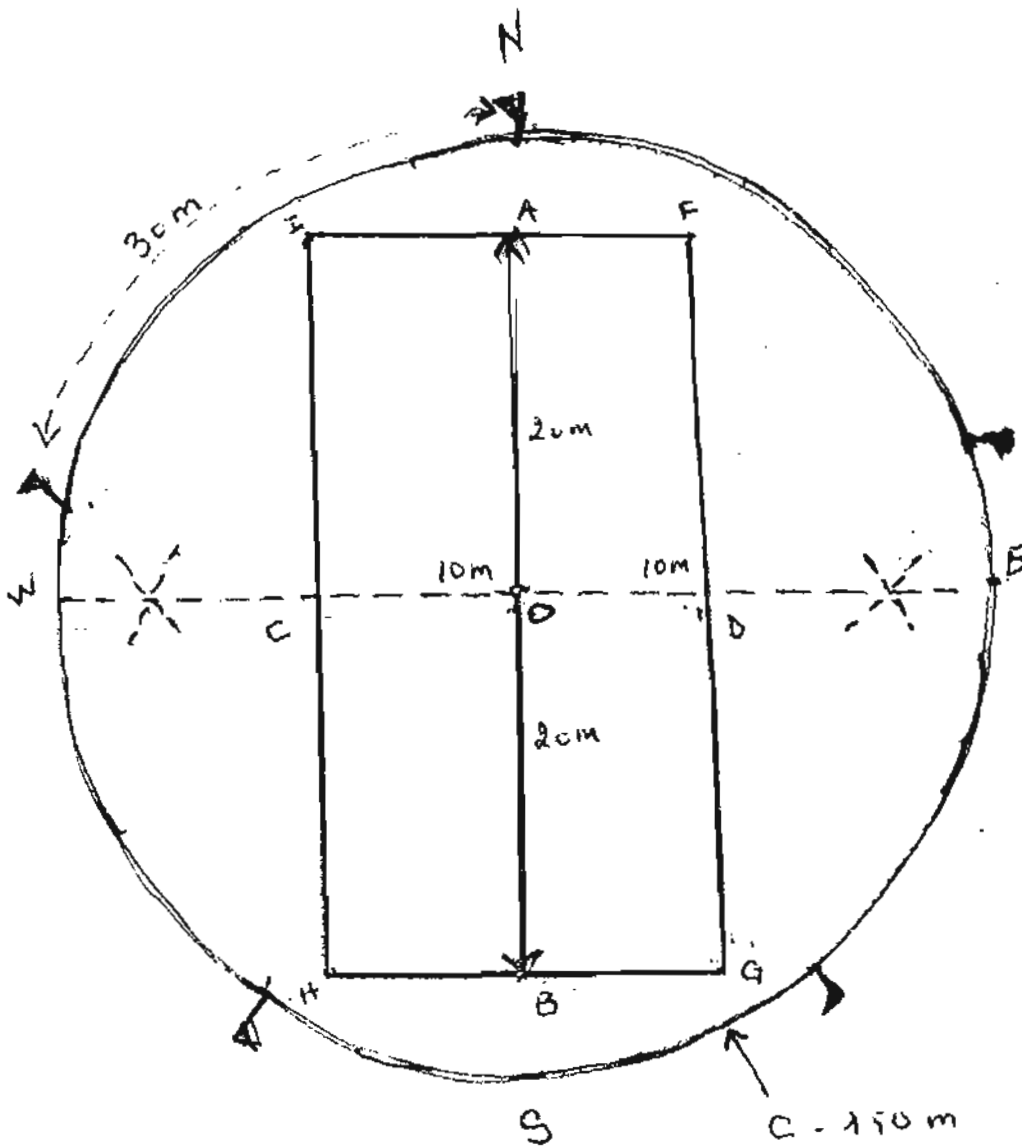
Toutefois, nous pouvons nous inspirer de la méthode "Sport facile" dans l'aménagement et la préparation du terrain telle qu'elle est exposée dans les pages qui suivent.

LES INSTALLATIONS

47

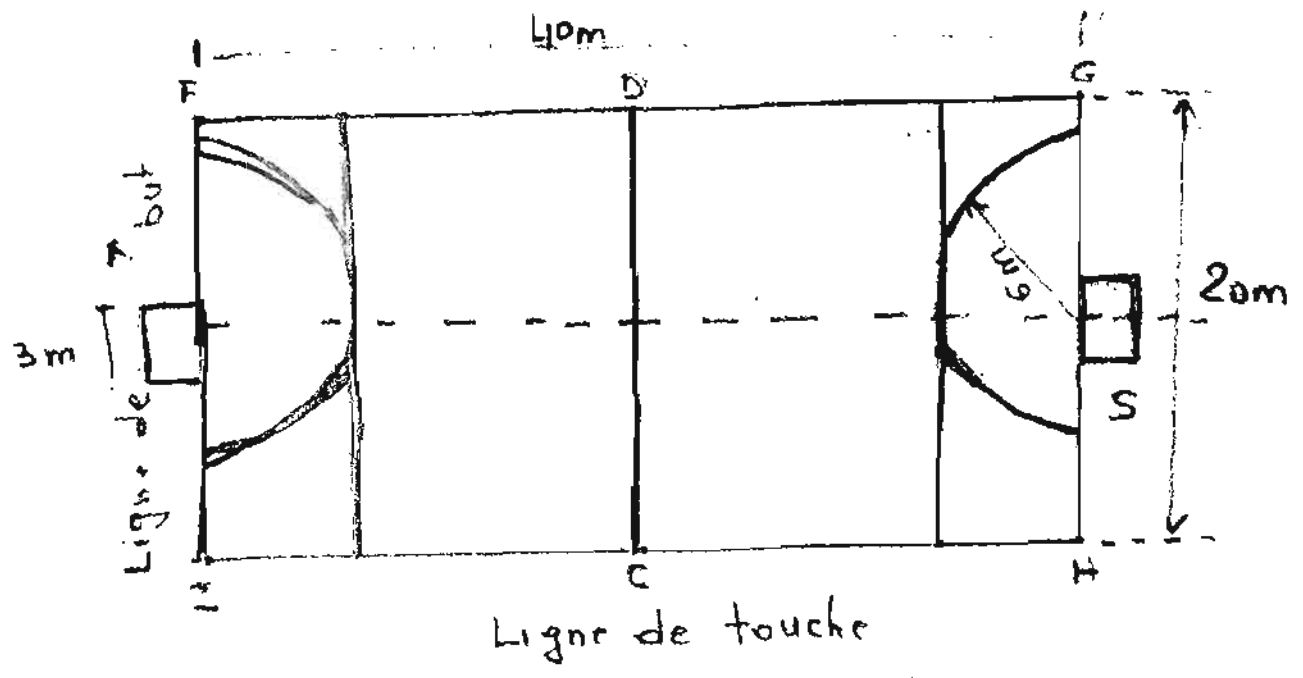
① - LE ROND.

A. Comment le Tracer ?

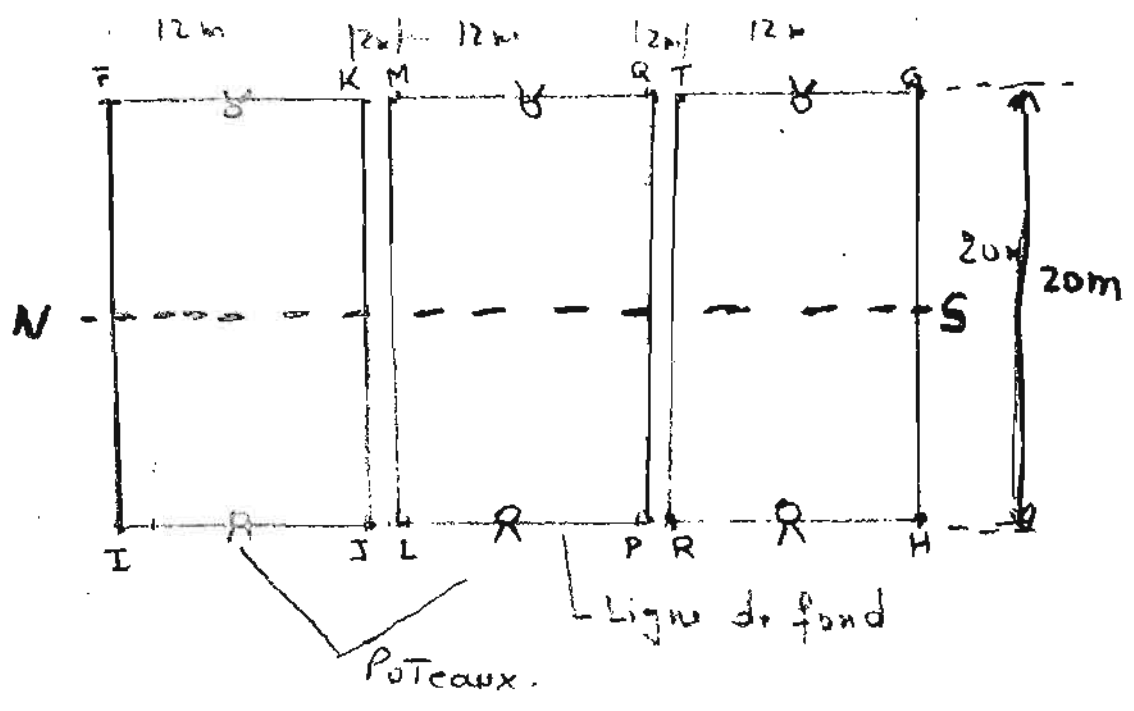


- Circonference = 150 m
- Rayon = 23,88m
- Distance entre les diagonales = 30m.
- OA, OB = 20m, OC, OD = 10m.

Comment l'aménager pour la pratique 48 du Foot-Ball et du Hand-Ball?



Comment l'aménager pour la pratique du Basket-Ball?



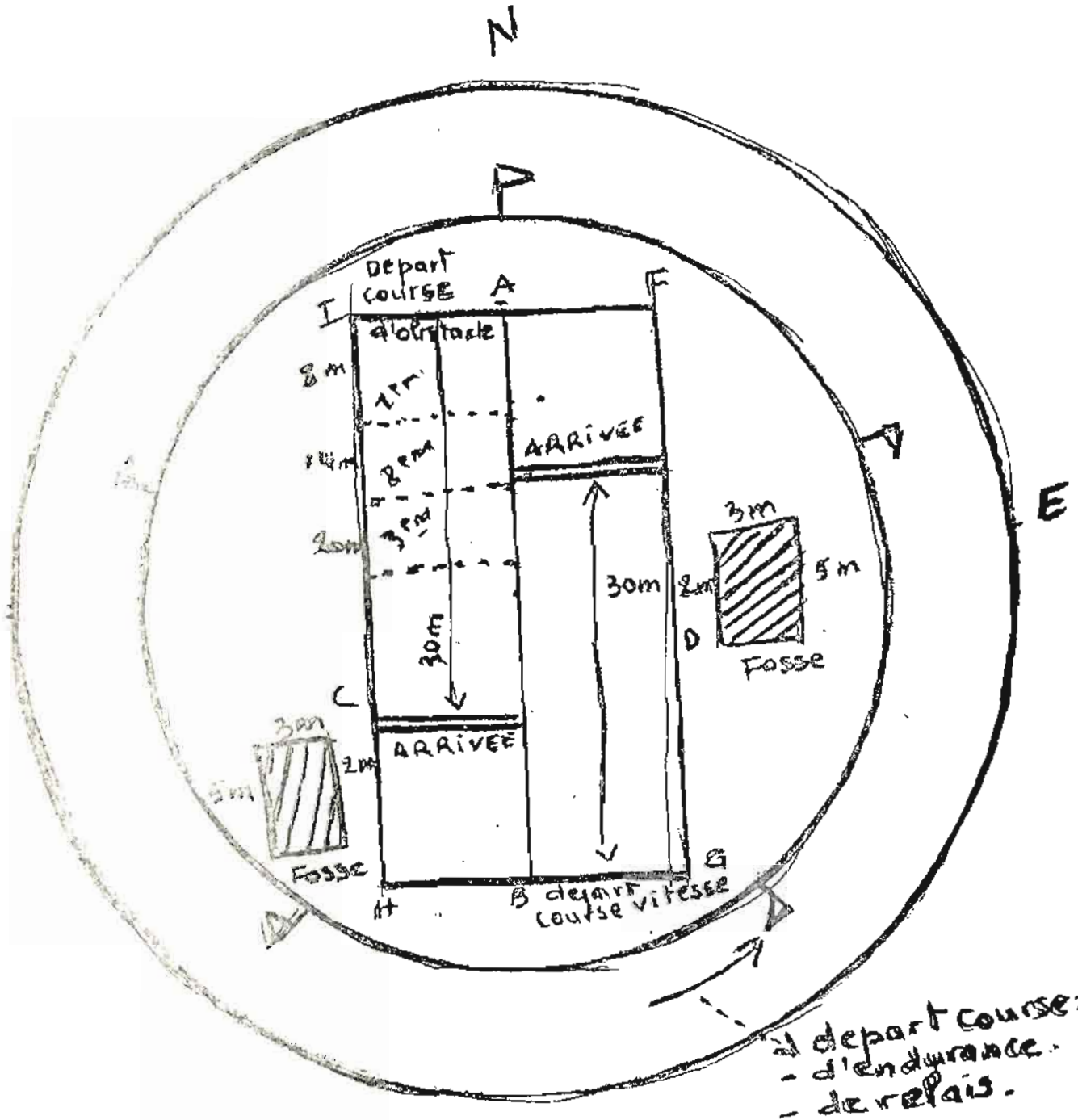
I J } 12m
L P }
R H } 12m

J R } 2m
L P }

Poteaux.

Ligne de fond

D. Comment l'aménager pour la pratique de l'athlétisme ?



→ départ course:
- d'endurance.
- de relais.

83 : Organisation des compétitions

A. Choix des équipes

L'équipe est constituée de 6 élèves :
un capitaine, et un capitaine adjoint sont choisis par le

maître ou désignés par leurs camarades. Au cours de l'année tous les élèves peuvent être à tour de rôle capitaine ou capitaine adjoint.

Ce chiffre de 6 permet de pratiquer tous les sports collectifs (athlétisme - BB - FB - HB - VB). Ces équipes peuvent être immuables ou modifiées au cours de l'année.

B. Choix des unités de travail

Chaque unité comprend 3 équipes.

Soit $3 \times 6 = 18$ élèves. Ce nombre de 18 permet :

- a) un entraînement rationnel sur chaque atelier
- b) un système de compétition où chaque équipier accomplit à son tour le rôle de joueurs ou les fonctions officielles.

C. Emploi du temps de l'animation sportive

L'instituteur établit la répartition hebdomadaire des séances d'animation sportive en fonction :

- du nombre d'élèves
- des ateliers de travail et du matériel disponible
- de l'emploi du temps général de l'école.

D. Il y a 3 tournois pendant lesquels toutes les équipes se rencontrent, les formules de chaque rencontre sont identiques à celles de la compétition inter-classe.

A. Les compétitions inter-classes

1. Choix de l'unité de compétition

Le maître choisit dans l'effectif complet de sa classe les 18 meilleurs élèves dans chaque spécialité, il constitue ensuite trois équipes de 6 joueurs de valeur décroissante, celles-ci représentent la classe dans la compétition inter-classes.

Exemple : inter-classes = Foot Ball ou Course de relais.

Les joueurs sont différents selon la spécialité.

2. Déroulement de la Compétition : Elle se fait sur les installations propres à l'école, le responsable est le Directeur d'école ou l'instituteur chargé du sport. Elle réunit toujours 3 classes afin de respecter le principe de l'auto-encadrement.

Exemple : classe A = Equipes rouges = A^1, A^2, A^3
 classe B = Equipes Jaunes = B^1, B^2, B^3
 classe C = Equipes Vertes = C^1, C^2, C^3 .

Il y a trois tournois

1er tournoi = A^1, B^1, C^1
2e tournoi = A^2, B^2, C^2
3e tournoi = A^3, B^3, C^3

Chaque tournoi comprend 3 rencontres = deux équipes se rencontrent pendant que la 3ème remplit les fonctions officielles:

Exemple : 1ère rencontre : A^1 contre $B^1 = C^1$ officiel
 2ème " : A^1 contre $C^1 = B^1$ officiel
 3ème " : B^1 contre $C^1 = A^1$ officiel

3. Durée d'un tournoi = 45 mn

Chaque rencontre dure 15 mn soit 3 mn pour la mise en place et l'échauffement, et 12 mn de jeu réparties pour les jeux collectifs en 2 x 6 mn.

4. Décompte des points :

3 points à l'équipe vainqueur
2 points en cas d'égalité
1 point à l'équipe vaincue
0 point en cas d'abandon.

5. Résultat du tournoi

Il est donné par l'addition des points obtenus par chacune des équipes au cours des deux rencontres.

6. Résultat de la compétition

Il est donné par l'addition des points obtenus par chacune des équipes au cours des 3 tournois.

B. Les compétitions inter-écoles

1. Choix de l'unité de compétition

Après la compétition inter-classe, le Maître responsable choisit 18 meilleurs élèves de l'école dans la spécialité ils représentent l'école dans la compétition inter-école.

2. Déroulement de la compétition : Elle réunit toujours trois (3) écoles pour respecter le principe d'auto encadrement. Deux écoles se rencontrent pendant que la 3ème remplit les fonctions d'officielle. Elles se disputent sur 3 journées alternativement sur chacun des terrains des écoles concernées. Le coordinateur et responsable de l'organisation sera la personne chargée du sport scolaire dans la ville ou la région. La réservation de 3 dates par mois est nécessaire pour mener à bien cette compétition.

Exemple : Ecole A = équipes rouges A¹, A², A³
Ecole B = équipes jaunes B¹, B², B³
Ecole C = équipes vertes C¹, C², C³

C. Les compétitions de masse

1. Choix des élèves

A l'issue des compétitions inter-écoles dans une spécialité, le responsable du sport scolaire établit la liste des meilleurs éléments de chaque école qui vont participer aux compétitions de masse.

2. Déroulement de la compétition

Elle est à lieu sur des emplacements aménagés qui permettent l'accueil d'un grand nombre de participants. Elle est ouverte à tous les enfants d'un même âge quelque soit leur origine, milieux scolaires ou non, mouvements de jeunesse etc.....

Elle permet de déceler les meilleurs dans les diverses spécialités et de les orienter vers les écoles de sport, le responsable de l'organisation est le conseiller sportif de la spécialité.

D. Les écoles de sport :

1) Implantation : L'école de sport se situe à l'endroit le mieux aménagé pour obtenir le meilleur rendement :

- établissement scolaire
- stade municipal
- installation d'un club etc.

2) Choix des élèves : Après les compétitions de masse le conseiller sportif établit la liste des meilleurs éléments de sa spécialité. Ils subissent un perfectionnement et un entraînement systématique.

3) Fonctionnement : Elles ont lieu en dehors des heures de classe ; leur fréquence est d'au moins une fois par semaine. Elles sont animées par des entraîneurs de qualification (1er degré minimum).

Elles sont le point de départ d'une politique sportive de l'élite.

Chapitre 3 : Moyens stratégiques

Il s'agit dans ce chapitre, pour les pouvoirs publics et les organismes du sport de disposer des instruments de travail pouvant les guider et les aider dans la mission qu'ils sont chargés de remplir.

Cette stratégie doit comporter avant tout des dispositions nécessaires pour rendre démocratique le mouvement sportif dans son développement harmonieux, qu'il soit d'ordre matériel, juridique, réglementaire ou d'ordre éducatif et formateur.

La nouvelle modalité organisationnelle de la pratique de sport devrait déboucher sur la participation d'un plus grand nombre de participants, de plus en plus croissant. La définition de nouvelles dispositions serait donc d'encourager la pratique des APS dans toutes ses dimensions sans contrainte de quelque nature que ce soit. Cette initiative permettra aux associations sportives de définir leur politique sportive propre dans la mesure de leur possibilité.

Parallèlement à cette stratégie générale, il convient d'élaborer une planification rationnelle et en fonction des besoins, d'où se dégageront les objectifs généraux et les moyens à mettre en oeuvre pour les atteindre.

SI : Dispositions Juridiques

Les activités physiques et sportives (APS) sont plus que jamais la préoccupation normale de l'état c'est pourquoi sa pratique est devenue aujourd'hui un droit des citoyens centrafricains ce qui nécessite d'ailleurs le bocal de "politique sportive de masse". A ce titre, il est de ressort de l'Etat de préciser le cadre Juridique et institutionnel de la pratique des APS ; autrement dit l'Etat a le devoir de mettre en place des structures juridiques susceptibles de favoriser la pratique démocratique de toute activité sportive ; cette réglementation viserait à établir une concertation entre les pouvoirs publics et les associations sportives à préserver une autonomie d'habilitation. Cette juridiction pourrait s'élaborer dans le cadre réglementaire particulier, qu'il s'agira de tracer et d'analyser dans le processus de l'enseignement, de l'organisation et de l'animation sportive.

S2 : Le choix Budgétaire

L'organisation et le développement de la pratique sportive exigent des moyens importants (matériels, humains, financiers) dont l'Etat et les organismes sportifs doivent assurer l'existence et la répartition rationnelle. Toute association a besoin de moyens pour évoluer améliorer et accomplir la tâche qu'elle s'est imposée. Le contrôle du budget est donc d'une grande importance pour la vie d'un club dans ses opérations.

Notre intérêt est de faire comprendre aux associations sportives que l'aide de l'Etat n'est que substantielle, mais efficace et a été toujours présente dans la promotion des APS. En conséquence le Ministre de Jeunesse et de Sport (M.J.S.) devrait reviser la réglementation concernant la répartition des crédits au mouvement sportif. Dans ce programme, il devrait être crée des chapitres budgétaires dont les modalités de mandatement seront fixées. Une fois clairement fixée, il ne doit plus être question pour les associations qui eu ont été bénéficiaires d'en solliciter davantage. L'affectation des subventions permettra aux associations d'établir leur position financière et de justifier l'usage de leur prévision. Les conditions de subventions doivent être déterminées par la commission paritaire (MJS-CNOSCA-Mouvements sportifs). L'aide financière de l'Etat incitera les associations sportives nationales de donner une indication de priorité dont l'axe principal serait déterminé en fonction des besoins. Quant

Quant aux associations sportives locales, l'aide de la commune constitue une part importante étant donné que celle de l'Etat ne sera effective que dans la mesure où le club local n'empêche pas les conditions préalables telles que définies dans l'ensemble des dispositions juridiques proposées.

Exemple : Ecole de sport, qualification pour les compétitions continentales.

Enfin l'intervention de l'Etat devrait se traduire en terme d'exonération des taxes fiscales relatives à l'achat du matériel ou d'équipement sportif, cette mesure devrait être appliquée d'ailleurs à toutes les associations sportives éprouvant les mêmes besoins. Néanmoins les collectivités locales peuvent faire preuve d'initiative pour la confection locale des petits matériels sportifs, ceci grâce aux petits commerçants et aux hommes de bonne volonté.

S3 : Politique d'équipement et d'aménagement des zones d'animation sportive

Il serait utopique de vouloir penser qu'une politique sportive pourra se réaliser en l'absence des installations sportives et d'équipement technique de lère nécessité. En effet il n'est pas difficile comme nous le croyons à la création et à l'aménagement des zones d'animation sportive. Nous pensons que la décentralisation des zones d'inspection régionale de ^{jeunesse et sport} sets constitue déjà le point de départ de toute tentative pourvu que les inspecteurs chargés d'administrer les différentes circonscriptions de jeunesse et de sport disposent des moyens logistiques de travail. C'est dans cet intérêt que nous demandons au pouvoir public de revoir dans quelle mesure, s'il n'est pas possible de créer un magasin d'équipement sportif ; lequel magasin peut concourir aux associations sportives communales, et d'autres unités n'ayant pas assez de moyens pour se procurer du matériel sportif de plus en plus onéreux.

D'autre part il serait plus honnête de savoir que l'aide de l'Etat ne suffit pas pour combler les besoins exprimés par les associations sportives. Dans ce cadre précis, il faudrait que les collectivités locales mettent l'accent sur les travaux communautaires, en vue d'une mobilisation à l'aménagement des zones d'animation sportive. Cette action ne peut

être effective que grâce aux efforts de la population locale qui devrait jouer son rôle d'animateur du progrès et de l'obligation qui lui incombe de promouvoir le plus possible la pratique des A.P.S.

S4 : Structures de Formation et d'encadrement

1. Centre National d'Education Physique et Sportive (CNEPS)

Depuis sa création en 1971, le CNEPS a formé plus de 108 enseignants d'EPS qu'il s'agisse de personnel enseignant polyvalent ou spécialisé. A ce titre la RCA n'a rien à envier aux autres pays.

Cette institution devrait jouer le rôle essentiel dans la politique sportive de notre pays, malheureusement elle est confrontée à des problèmes de tous ordres ; tels que : installation sportive, salles de cours, internat, crédit de fonctionnement dérisoire). En dehors de toutes ces considérations, le CNEPS qui dispose déjà de peu des structures nécessaires quant à l'encadrement des Maîtres d'EPS pourra éventuellement former les Professeurs d'EPS qui en ce moment revivent leur formation à l'étranger, cet établissement devrait jouer le rôle de centre d'animation, de formation et de stage.

2. Comité National Olympique Sportif Centrafricain (CNOSCA)

En plus des objectifs poursuivis, et conformément à l'idéal olympique, le CNOSCA est l'organe de tutelle des associations sportives nationales. Son intervention au niveau national en matière de la politique sportive de masse devrait être dépouillée de toute hésitation. D'autre part nous pensons que certaines finalités énumérées ci-après pourraient faire bon ménage

avec celles poursuivies par cet organisme.

Il s'agit pour le CNOSCA de :

- regrouper les organismes sportifs nationaux, regissant les APS en vue de coordonner leurs efforts.
- représenter l'ensemble du sport centrafricain pour toutes les questions d'intérêt général auprès du pouvoir public, privé et des instances internationales.
- de collaborer avec le pouvoir public à la réalisation et l'amélioration des infrastructures et équipements nécessaires au développement des APS.
- de conseiller et d'assister les autorités publiques dans l'élaboration de la mise en oeuvre d'une saine politique de formation des cadres.
- d'une manière générale de prendre ou d'encourager directement ou indirectement toute initiative susceptible de promouvoir l'organisation et le développement du sport amateur et de compétition sportive selon les principes de fair-play.

De toute évidence, nous pouvons déjà dire, sans risque de se tromper qu'avec la nouvelle structure de CNOSCA ; un point d'espoir se dessine à l'horizon.

3. Sport Civil

La notion de rentabilité (élite) prime pour le sport civil. Mais cette conception n'aura sa raison d'être que si elle s'appuie sur la politique sportive de masse.

Pour ce faire le sport civil devrait établir une étroite relation avec le sport scolaire et en assurer la continuité par le biais de l'animation sportive extra-scolaire (école de sport) qui devrait être ouverte à un grand nombre des pratiquants (compétition de masse).

-- par le suivi du sport scolaire (championnat, éliminatoire régionale, finale nationale) en vue de la détection des jeunes espoirs qui constitueront pour les clubs civils des valeurs indeniabiles.

5. Rôle de la Presse

Nul n'ignore le rôle combien important que jouent la communication et l'information ; grâce à elles nous pouvons donner une dimension nationale de nos actions en matière de politique sportive de masse.

L'expérience sénégalaise illustre bien la tâche qui est dévolue à la presse : "en matière d'information du public, avec la collaboration de l'INSEPS, la Télévision nationale diffuse une émission hebdomadaire intitulée "sport pour tous" qui vise à sensibiliser, à vulgariser chaque fois des exercices physiques simples mais opérationnel largement commenté. La radio nationale quotidiennement dans le cadre d'une présentation intitulée "Réveil musculaire" débourdissant les gens encore lourds de sommeil".⁽¹⁾

Nous pensons que, en plus de la Radio diffusion et de la télévision Nationale, la radio Télévision scolaire pourrait dans le cadre de son programme organiser des émissions relatives à l'animation sportive scolaire ; en vue de sensibiliser et d'informer nos populations.

Pour ce faire, les journalistes devront diffuser régulièrement les programmes de compétition, assurer des reportages, des interviews, des émissions sportives dans toutes les mesures de leur possibilité afin de couvrir et d'amplifier au maximum l'évènement sportif.

1) Déclaration du délégué du Sénégal lors des journées d'étude sur l'éducation permanente en Afrique Noire (Yaoundé) Cameroun 13-18 Décembre 1982.

2) Document publié par P. Mercandalli Conseiller Technique au Ministère de la Jeunesse et d'Sport Bangui Janvier 1983

C O N C L U S I O N

Le sport ou mieux l'activité physique informelle est déjà pratique courante tout au moins en ce qui concerne les gosses. Un terrain vague, un ballon en cuir ou en plastique et même en chiffon, cela suffit pour qu'un match se déroule (Foot Ball surtout). Comment partir de cette spontanéité pour déboucher sur une activité organisée ? faut-il d'ailleurs partir de celle-ci sans éviter de tomber dans un formalisme qui dégoûte les uns et embrigade les autres ?

La pratique culturelle du sport doit être laissée libre ; le choix des activités (Footing-Foot Ball, vélo etc.) appartient avant tout à celui qui pratique. Une telle orientation suppose qu'à la base le sport a été ouvert à tout le monde, et pour élargir l'éventail il s'agira de la création d'infrastructures sportives dans les villes et les villages (juste quoi favoriser une pratique saine).

S'agissant de la pratique libre, il échoit à l'éducateur d'utiliser à bon escient son intervention (qui à aucun moment ne doit se transformer en interventionnisme, car l'irruption de l'adulte dans le jeu de l'enfant en modifie automatiquement le profil : libre, spontané et plaisant, il devient une "brimade" à la limite dès qu'on impose une manière de jouer, d'arrêter la balle.

Vu sous cet angle le sport devient une activité certes sociale, car pratiquée par la grande masse mais une activité qui s'écarterait de la ligne normale de la règle sportive. Ce que nous voulons c'est mettre le sport à la portée de la masse de ne pas en faire la priorité d'une petite minorité. Oui, on répondra certainement que c'est déjà fait dans nos lycées et collèges pourvus des cadres d'EPS.

Mais qué devons-nous privilégier alors ? les activités de coopération ou celles d'opposition ? y a -t- il possibilité de former l'homme par la compétition ? et si oui, pourquoi passer nécessairement par le sport ? puisque d'autres activités mieux que lui peuvent répondre à cette fin (le commerce, la production). D'autre part la finalité du sport est-elle de libérer l'homme ou alors de renforcer son aliénation et l'humanité de sa condition ? bref que peut donner le sport comme contribution au développement de l'homme dans son besoin d'acquisition des aptitudes motrices nouvelles et sur la place de son intégration à la collectivité ?

La réponse à toutes ces interrogatoires pourra peut être nous donner un début de solutions dans l'exercice de fonction de tout enseignant, technicien, cadre sportif, et orienter probablement la conception que nous nous faisons des activités corporelles.

1) une première constatation s'impose : la suppression de l'idée de lutte dans les activités physiques a pour conséquences la baisse de motivation or si au lieu d'hypertrophier le rapport individu à individu, on insistait davantage sur la notion d'équipe l'individu apprendrait des notions telles que : collaborer, jouer un rôle, aider, et soutenir des partenaires en difficulté ; ceci le rapprocherait davantage des conditions de vie sociale.

2) Puisque le sport est trop sélectif faudrait il le réserver à l'élite et introduire au niveau de la masse une forme d'éducation physique qui prendrait des aspects beaucoup plus généraux que maintenant ? (activité de pleine nature par exemple). Les raisons sont très simples, le fait d'avoir des grands champions contrairement à l'idée communément répandue augmente non pas le nombre de pratiquants, mais le nombre de fans pour ces idoles.

3) d'un côté si le sport doit permettre une pratique régulière qui se repercutera sur la santé des pratiquants, ce n'est pas une poignée des gens superdoués qui amélioreront le niveau de ceux qui vont les applaudir, au lieu de travailler à leur tour à l'acquisition de leur propre santé.

Or pour créer les conditions de pratique de la masse, il faut des moyens plus adéquats sur le plan de l'encadrement et infrastructural que ceux requis pour le sport d'élite.

Notre souci en tant qu'éducateurs ne doit pas nous faire ignorer la nécessité d'une prise de conscience générale car, que valent nos bonnes intentions si elles ne trouvent pas à se concrétiser par une action réelle sur la masse, action qui ne sera favorisée que si des conditions matérielles décentes sont créées et entretenues, ce n'est qu'à ce titre qu'il s'agira pour nous de mettre immédiatement en activité la personne totale et de ne pas abstraire la réalité essentielle du sport qui est la compétition qu'à cela s'attèlent : gouvernants, planificateurs, techniciens divers, éducateurs, entreprises, groupements sociaux, afin que l'animation sportive scolaire soit au service du sport de masse pour que soit réalisé un développement de l'homme, de tout l'homme, de tous les hommes.

B I B L I O G R A P H I E



- place de l'EP dans le système scolaire Comores (NZIE ABIDOU SAID)
- Animation sportive comme privilège d'éducation de Jeunesse Tchadienne (Djaldé Madji Dantongoyé)
- Pour une meilleure participation de la Jeunesse Comorienne au développement du pays (Abdoul Whab Kamal)
- Développement de l'EPS chez les Jeunes de niveau primaire tant scolaire qu'extra-scolaire (Document CONFES n. XIII-07.
- Economie du sport en France (Chantal, Malenfant Dauriac).
- Cuba Sport en Révolution (R. Pointu, R. FEDANI).
- Sport-culture-société (document publié par E. ABOLO prof d'EPS INJS Yaoundé 1980.
- Elément d'une politique de sport de masse (Ph. Mercalli Conseiller Technique (MJS) Bangui Janvier 1983.
- Que sais-je Histoire du sport (Bernard Gillet)
- Que sais-je l'Education Physique et sportive R. Thomas.
- Face au sport J. Leboulch.
- Sport facile (Jc. St. Peron - J. Dudal - R. Rameau).